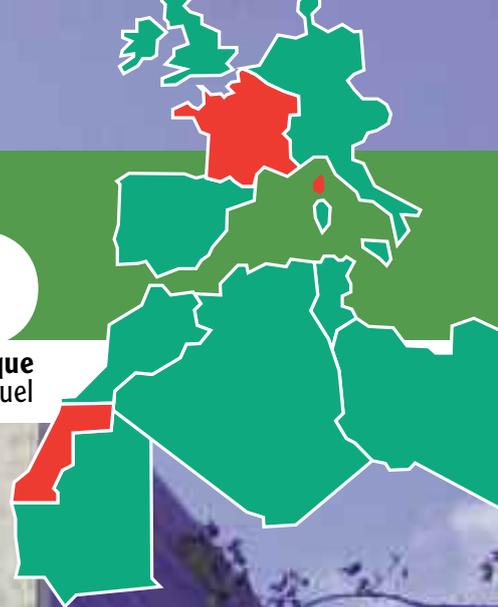


Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique
Numéro 168 / 169 – Octobre 2014 à juin 2015 – 3,50 € – bi annuel



L'ONU PEUT-ELLE ENCORE SAUVER LA PAIX AU SAHARA OCCIDENTAL ?

Ce titre que nous voulons adresser à nos lecteurs et aux observateurs attentifs, envoie volontairement un signal d'alarme ! En effet le contenu du rapport du Secrétaire général et celui de la résolution du Conseil de sécurité, très proches voire en deçà, des textes de 2014, ne correspondent en rien aux engagements pris en 2014 par Ban Ki Moon : « ...s'il n'y a aucun progrès avant avril 2015, le moment sera venu d'inviter les membres du Conseil à examiner le cadre fixé en 2007 pour le processus de négociations... ». Pourtant depuis un an le Secrétaire général a résisté aux pressions marocaines : confiance renouvelée à l'Ambassadeur Ross et à l'Ambassadrice Kim Bolduc, désapprobation au Forum Crans Montana tenu à Dakhla. Que s'est-il passé ? A-t-il perdu ses soutiens indispensables ? A-t-il l'ambition de reprendre les négociations sur un autre mode, et pour ce faire « ménager » le Maroc ?

Du côté du Front Polisario et surtout de la population sahraouie, partout où elle se trouve, la déception est à la hauteur de l'espoir mis dans cette volonté de l'ONU, qui à nouveau ne serait qu'apparence ?

La déception, la colère se lisent dans la grande majorité des réactions et la tentation de la reprise de la guerre comme seul moyen de se faire respecter, tant par le Maroc que par la MINURSO, s'impose à nouveau dans les tribunes.

Depuis l'accord de cessez-le-feu en 1991, en dépit des successives dérobades et trahisons des Nations unies, le Front Polisario et les autorités de la RASD, ont su convaincre leurs jeunes, leurs soldats, pourtant impatients de revenir à la guerre, le cessez-le-feu n'étant qu'un faux-semblant, de la nécessaire recherche d'une solution politique.

Dans une sous-région – Sahara Sahel – en proie à une instabilité dangereuse, à la guerre, aux trafics, la zone de peuplement des Sahraouis, tant en Algérie que dans les territoires libérés du Sahara occidental, est une zone de tranquillité et de droit.

L'impuissance des Nations unies à remplir ses engagements depuis 1991, ne risque-t-elle pas encore plus aujourd'hui, de rompre cet équilibre ?

L'amertume est d'autant plus grande qu'elle se double d'un sentiment d'injustice pour l'UNION AFRICAINE. Cette organisation régionale dont fait partie la RASD depuis 1984, partie prenante depuis 1976 du règlement du conflit du Sahara occidental, a été traitée par le Conseil de sécurité avec mépris et négligence. Depuis janvier, l'UA multiplie les rappels à régler cette question de décolonisation, propose son engagement, sollicite pour son envoyé personnel, l'ancien Président du Mozambique, Joachim Chissano, d'être reçu par les membres du Conseil pour aider à faire avancer le processus de règlement politique. En vain.

La position exprimée par la France n'échappe pas non plus à la colère sahraouie. La solution marocaine de l'autonomie, un moment « oubliée » par notre pays comme « solution réaliste », revient en 2015 au devant des déclarations de notre Ambassadeur auprès de l'ONU, comme solution possible ! **Nos autorités auraient-elles tout cédé au Maroc pour le prix d'une réconciliation ?**

Régine Villemont le 1^{er} juin 2015



Brèves

Une Première victoire pour Naama

C'est une première victoire pour Naama et sa quête pour lui et ses compagnons de justice. Ce 28 mai 2015, le Comité contre la torture de l'ONU vient de déclarer recevable la plainte déposée par Naama contre le Maroc. Le Comité contre la torture a bien résisté aux pressions du Makhzen et a sommé le royaume de répondre aux accusations de torture de la victime qui allègue avoir été torturée et condamnée sur la base d'aveux forcés et en toute impunité. C'est aussi une belle victoire de l'ACAT qui a aidé à porter cette plainte à Genève et de Claude son épouse qui ne cesse pas ce combat pour la justice et la libération des prisonniers politiques sahraouis.

La justice avance en Espagne

En Espagne c'est la justice qui ne reste pas inactive. En avril dernier, le juge Pablo Ruz de l'Audience nationale a repris le dossier de plainte pour actes de génocide, engagée en 2007 par le juge Garzon. C'est suite à la découverte des fosses communes et de huit corps de disparus que le dossier a été repris par la justice espagnole. Le juge entend faire convoquer via interpol, onze personnes, militaires, gendarmes, fonctionnaires marocains qui ont procédé à des attaques systématiques contre la population sahraouie, alors que toutes les victimes disposaient de papiers espagnols. Mais le gouvernement espagnol va-t-il transmettre ?

Sommaire

P 2-4 Mohamed Khaddad, analyse la dernière résolution du Conseil de sécurité

P 5-7 Quelle responsabilité pour l'ONU au Sahara occidental, Gianfranco Fattorini

P 8-9 La question des droits de l'homme, interview de Michel Tubiana

P 10 Naama Asfari s'adresse aux parrains, marraines

P 11-12 Le Forum social mondial à Tunis

P 13-15 la culture, une préoccupation de premier plan

P 16-19 Solidarités en France

P 20 Hommage à Francis Jacob

Mohamed Khaddad coordinateur avec la MINURSO analyse la dernière résolution du Conseil de sécurité



Mohamed Khaddad au moment de l'entretien.

La vivacité des réactions observées suite à la publication de la résolution 2218, nous a conduit à solliciter l'avis du principal interlocuteur des Nations unies, Mohamed Khaddad. D'autant plus que sa réaction au rapport du Secrétaire général qui a précédé la réunion du Conseil de sécurité, mettait en doute l'impartialité de la MINURSO et s'interrogeait sur la confiance que le Front Polisario, lui avait jusqu'à présent témoigné. Nous avons préparé des questions, mais la conversation s'est plutôt déroulée à bâtons rompus !

Avant d'analyser notre sujet principal, la dernière résolution 2218 et son contexte, je voudrai remercier et saluer très sincèrement le travail remarquable réalisé depuis tant d'années par l'association des Amis de la RASD.

Le problème du Sahara occidental reste, au regard de la charte de l'ONU, un problème de décolonisation, justiciable du droit à l'autodétermination et le Conseil de sécurité, dans toutes ses résolutions, précise que la solution doit garantir le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. C'est bien sûr cette position, plus de quatre décennies après le début du conflit, qui gêne véritablement le Maroc d'autant plus que le peuple sahraoui poursuit sa résistance héroïque face à la politique d'occupation et d'assimilation et que la communauté internationale n'abdique pas. La démocratie, la consultation démocratique de la population sont le talon d'Achille de la monarchie autoritaire. Dans sa stratégie de dérobades le Maroc a posé le problème des votants au référendum. Mais depuis que les Nations unies ont établi en 1999, après cinq années de travail acharné, une liste provisoire de votants, le Maroc ne se pose plus la question des votants mais refuse toute consultation électorale au Sahara occidental. Les Nations Unies continuent de réaffirmer que la solution du conflit doit garantir l'autodétermination du peuple sahraoui.

Dans son rapport d'avril 2014, le Secrétaire général des Nations unies avait déclaré que dans le cas où la situation n'aurait pas bougé avant la présentation de son rapport en avril 2015, il demanderait au Conseil de sécurité de reconsidérer le cadre de la solution du conflit. Cette déclaration a suscité

beaucoup d'espoir. En effet, il semblait désormais possible, après vingt-quatre années de présence de la MINURSO dans le Territoire et treize rounds de négociations, que le Conseil de sécurité reprenne l'initiative ainsi que semblait le préconiser le Secrétaire général des Nations unies.

Malheureusement il n'en fut rien. Au contraire, pendant cette période entre les deux réunions du Conseil consacrées au sujet, 10 mois ont été perdus. Le Maroc ayant refusé que Mme Bolduc la Représentante spéciale du Secrétaire général prenne ses fonctions à El Aïoun et refusé également que l'Ambassadeur Christopher Ross mène à bien sa mission et entame ce qu'il a appelé la diplomatie de la navette. Alors, à la place des progrès espérés, le Rapport de 2015 a été très mauvais, et au lieu d'impulser le processus a constitué une véritable reculade qui conforte la position d'obstruction du Maroc.

M. Christopher Ross est arrivé, depuis 2012, à la conclusion qu'il fallait mettre de côté les deux propositions et essayer de trouver un autre cadre de solution toujours garantissant l'autodétermination. Cette conclusion n'a pas plu au Maroc qui a claqué la porte, persuadé alors, que son plan d'autonomie serait la solution retenue. Et depuis il refuse de coopérer avec M. Christopher Ross et défie la Communauté internationale.

Mais en même temps il faut remarquer que l'attitude décevante du Secrétaire général, n'a pas empêché des débats très intéressants au niveau du Conseil de sécurité. En dépit des efforts du Maroc d'empêcher que la question du Sahara occidental soit encore dans les radars de la Communauté internationale, le sujet a été présent plus que jamais au cours des débats, dans les consultations informelles ou au moment des explications de vote. Après le vote de la résolution, la grande majorité des membres du Conseil de sécurité ont appuyé la solution garantissant l'autodétermination, appelé au respect des droits de l'homme et l'arrêt du pillage des ressources naturelles. Le groupe africain du Conseil (Angola, Tchad, Nigéria) a eu une position remarquable soutenant de la sorte les termes de la résolution du Conseil de sécurité et de paix de l'UNION africaine, adoptée en mars 2015. La France s'est inscrit à contre-courant et l'une des rares voix à soutenir la colonisation marocaine, le mépris des droits fondamentaux du peuple sahraoui et de la position du continent africain. Donc, en conclusion, si le rapport du Secrétaire général a été bien en deçà de ce qu'on espérait, les débats au sein du Conseil de sécurité ont démontré l'urgence d'une solution du conflit. Mais la situation reste grave.

Après le rendez-vous d'avril et l'adoption d'une nouvelle résolution, il est important de revenir à la question des négociations. En effet, nous sommes en juin, et personne n'a encore bougé, tant au niveau du secrétariat qu'à celui de l'envoyé personnel, pour débloquer la situation. Le Maroc bloque le processus en toute impunité ?

Mais l'attitude de la MINURSO, nous préoccupe encore davantage, puisqu'à certains égards elle consent à l'ordre injuste dans le territoire. Par exemple, la MINURSO accepte que les passeports des observateurs soient tamponnés avec un tampon indiquant EL Aïoun, Dakhla / Maroc, c'est une acceptation du fait accompli. C'est pourquoi le plus légitimement du monde nous avons dit et demandé de traiter de manière égale les deux parties. Soit vous considérez le Sahara occidental comme un territoire non autonome comme il est légalement et vous n'avez pas besoin de demander l'avis à qui que ce soit surtout quand il s'agit d'une mission des Nations unies ou bien vous acceptez le fait accompli colonial de l'occupation. Sur l'ensemble du territoire, une des parties est libérée et administrée par la République Sahraouie. Dans ce territoire qui dispose d'une administration, les observateurs militaires de la MINURSO, vivent depuis 24 ans, sous la protection de l'armée de libération sahraouie. Par conséquent, il est également de notre droit dans les territoires libérés de pouvoir apposer notre tampon sur les passeports des observateurs des Nations unies. En ce qui concerne les véhicules de la MINURSO, c'est le même sujet ! De toutes les missions de paix dans le monde, c'est la seule dont les voitures ne portent pas les plaques d'immatriculation des Nations unies ! Ce sont des voitures immatriculées Maroc. Les Nations unies acceptent-elles le fait accompli colonial ? Depuis des années le Conseil de sécurité demande avec insistance qu'il existe des interactions entre la MINURSO et la population du territoire, mais rien n'a été fait, la porte de la MINURSO reste fermée à la population sahraouie au Sahara occupé. La MINURSO est la seule mission de paix de l'ONU sans mandat en ce qui concerne la surveillance des violations des droits de l'homme. Donc au-delà du blocage du processus politique nous sommes en face de ces graves manquements, je tire la sonnette d'alarme. La responsabilité, d'un tel échec devra être assumée par le Maroc et tous ceux de par leur soutien à l'intransigeance de Rabat ont empêché pendant des années qu'il y ait la moindre évolution pour que les Nations Unies accomplissent leur mandat.

Si la MINURSO n'est pas capable d'être

impartiale et neutre, pouvons-nous continuer à lui faire confiance ?

Le Maroc veut limiter le rôle de la MINURSO au maintien du cessez le feu. C'est inacceptable ! Le mandat de la MINURSO est resté le même depuis sa création en 1991. Il reste clairement une mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental, mais il doit être aussi de sa responsabilité, comme toutes les missions de maintien de la paix, d'entretenir des contacts avec la population, de la protéger, de veiller au respect des droits de l'homme. N'est-ce pas le minimum que l'on puisse attendre d'une mission de paix, en attendant l'organisation d'un référendum d'autodétermination, objectif ultime de cette mission pour lequel, elle a été créée.

Ne peut-on aussi qualifier de scandaleuse, l'attitude des Nations Unies au Sahara occupé, quand la MINURSO est incapable d'accueillir dans ses locaux les rencontres entre des délégations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme et les défenseurs des droits humains au Sahara occidental. C'est pourtant un « territoire onusien » ! Nous sommes donc face à une mission des Nations Unies qui ne remplit pas son obligation d'organiser les rencontres des personnalités les plus concernées à son propre siège. N'est-ce pas là une preuve supplémentaire de l'acceptation du fait accompli colonial ? Nous le refusons.

J'ai insisté sur l'importance du bloc africain au Conseil de sécurité. Nous retrouvons là, l'engagement ancien de l'Organisation de l'Unité Africaine puis celui de l'Union Africaine, associés dès le début à la résolution du conflit. Il s'agit avant tout pour cette organisation régionale, l'UA, de terminer la libération et l'émancipation du continent. Le Sahara occidental reste la dernière colonie du continent africain et c'est pourquoi l'OUA puis l'UA ont toujours accordé la plus grande importance à cette question. La base du processus de paix c'est bien la résolution AHG 104 adoptée en 1983 par l'OUA. Cette résolution a été reprise par les Nations unies dans la résolution 4050 de 1985 avec la mise en route d'un processus de négociations. Ces efforts à l'époque étaient appelés « conjoints ONU OUA », ils ont mené vers les propositions communes puis le plan de règlement de 1991. L'UA a accompagné le processus de mise en œuvre, celui de l'identification des votants et à ce jour un Représentant de l'UA est à El Aïoun. L'engagement constant de l'UA à la réussite du processus de

paix, explique son actuelle réaction. Comment encore accepter un tel immobilisme ? Aussi ses principales institutions ont rappelé depuis janvier les fondamentaux : tenue d'un référendum, respect des droits de l'homme, arrêt de l'exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara occidental. Enfin au prochain sommet de Durban ce mois de juin, la création d'un comité ad hoc fera revivre le comité ad hoc créé en 1978 par l'OUA au sommet de Khartoum. Voilà l'engagement de l'Afrique ! A contrario pourquoi certains pays membres du Conseil de sécurité, la France et l'Espagne surtout, s'entêtent à empêcher notre décolonisation, et empêchent que la MINURSO dans son mandat ne s'intéresse pas au respect des droits de l'homme ? Les mêmes se sont opposés à ce que l'UA soit entendue par le Conseil, comme l'avait demandé le Conseil de paix et de sécurité de cette organisation régionale.

Je connais certains arguments développés par votre Ministre des Affaires étrangères. Mais je m'inscris en faux, en particulier contre l'argument sécuritaire. La position de la France depuis 1975 n'a pas sensiblement changé. Souvenez-vous ! 1977 la France s'engage militairement pour combattre l'armée de libération sahraouie, c'est aussi le plan Marrakech de 1974 entre Giscard d'Estaing et Hassan II pour des livraisons massives

d'armes en vue de l'invasion du Sahara occidental. C'est également le soutien diplomatique, politique.

Mais enfin, s'il s'agit véritablement de préoccupations sécuritaires, Le Front Polisario représente un élément modérateur, un facteur de sécurité pour la région. L'organisation des campements de réfugiés sahraouis est citée en exemple. Une société ouverte et tolérante s'organise dans les territoires libérés et dans les campements malgré le dénuement et les frustrations engendrées par l'absence de progrès dans la médiation internationale. La politique menée par notre État en exil assure éducation, sécurité, donne toute sa place aux femmes. N'est-ce pas une situation à laquelle la France pourrait davantage s'intéresser.

Le Maroc n'a pas de frontières avec le Sahel et le Sahara, c'est la partie libérée du Sahara occidental qui est la plus proche pour ce secteur ; et c'est là que le Polisario a maintenu la paix et la sécurité ces 24 dernières années, qu'il lutte contre le passage de la drogue que le Maroc déverse au grand bénéfice d'El Qaïda ou des contrebandiers du Nord Mali et qu'il assure la protection des observateurs et autres fonctionnaires de la MINURSO.

Un Maghreb désuni n'est-il pas plus favorable aux intérêts français dans la région et maintenant dans son arrière-cour constituée par la bande Sahélo-sahélienne ?

Nous sommes conscients que la France est une

grande puissance, un pays membre permanent du Conseil de sécurité, qu'il est par conséquent difficile d'arriver à la paix sans sa contribution. **La France comme l'Espagne doivent prendre conscience de l'importance de leur rôle dans la recherche d'une solution. Leur attitude complique les choses alors que le processus de négociations est dans un moment très difficile.** Au cours des derniers débats au Conseil, nous avons demandé une réunion du groupe appelé « *Groupe des Amis du secrétaire général* » qui normalement aide l'ONU sur notre « *dossier* » composé de la France, des Etats-Unis, de la Russie, de l'Espagne et du Royaume Uni. Les États-Unis qui sont les coordinateurs du groupe ont organisé cette réunion, en avril avant la réunion du Conseil, au siège de leur Ambassade à New York, les Français et les Espagnols ont refusé de prendre part à cette rencontre. Comment expliquer que la France et l'Espagne refusent de participer à une réunion avec un représentant du Polisario organisée par les Etats-Unis, sinon par un refus de coopérer à faire avancer une solution dont toute la région a besoin ?

La France mesure-t-elle qu'en contribuant à pérenniser ce conflit, elle risque à terme de s'affronter à de nouveaux périls dans la région ?

Entretien réalisé en présence de l'équipe de rédaction de Sahara info le 4 juin 2015

Le Tribunal de l'Union européenne examine ce 16 juin 2015, le recours formé par le Front Polisario contre l'accord agricole UE/Maroc

L'audience s'est tenue à Luxembourg, elle a duré neuf heures, ponctuée de débats intenses, la décision mise en délibéré sera rendue dans quelques mois.

De quoi s'agit-il ? En 2000, l'Union européenne a conclu un accord d'association avec le Maroc, pour développer leurs échanges de produits agricoles. Dans cet accord, l'article 2, prévoit de conditionner au respect des droits de l'homme et de la Charte de l'ONU. Force est de constater que cet article n'est pas respecté ! Le Maroc en mettant en place au Sahara occidental occupé, une agriculture d'exportation, avec des fonds européens et marocains, ne répond en aucun cas aux intérêts de la population sahraouie. Bien au contraire !

Son objectif est plutôt de développer une activité économique qui lui permet de maintenir l'occupation armée du Sahara occidental dans le grand jeu de la colonisation économique.

Aussi le 19 novembre 2012, le Front Polisario a saisi le tribunal de l'UE d'un recours contre l'accord de rehaussement du 8 mars 2012 de l'accord conclu douze ans plus tôt, pour deux motifs :

- l'UE ne peut conclure un accord qui de fait s'applique aussi au Sahara occidental, alors qu'aucun Etat européen, ne reconnaît la souveraineté de Maroc sur le Sahara occidental
- l'UE ne peut développer des relations privilégiées avec le Maroc qui viole les droits fondamentaux par sa colonisation du Sahara occidental

Le recours vise la décision du Conseil qui a signé l'accord et la Commission qui a choisi d'intervenir dans la procédure.

Mohamed Khaddad, présent à Luxembourg rappelle : « *Par cette action devant la juridiction européenne, le Front Polisario, sujet de droit international et seul représentant du peuple sahraoui, défend son droit à l'autodétermination et sa résultante, la protection de ses ressources dont l'exploitation ne peut être faite que dans l'intérêt de ce peuple et sous son contrôle.* » Il ajoute : « *L'UE signe ce qu'elle veut avec le Maroc, or l'analyse du dossier montre que l'UE est également présente sur le territoire du Sahara occidental, qui ne relève pas de la souveraineté marocaine.* »

Il regrette toutefois : « *que ses demandes de négociations directes avec le Conseil et la Commission aient été rejetées, mais il se déclare immédiatement disponible pour des négociations sincères avec les instances européennes.* »

Quelle responsabilité pour l'ONU au Sahara occidental ?

par l'Association Américaine de Juristes (AAJ) auprès de l'ONU

En l'absence d'un mécanisme permanent de protection et promotion des droits humains au Sahara occidental, tous les mécanismes spéciaux pertinents (régionaux et internationaux) doivent porter une attention particulière aux violations des libertés et droits fondamentaux du Peuple Sahraoui dans le territoire occupé par le Royaume du Maroc, et ce jusqu'au jour où se tiendra le référendum d'autodétermination.

Inscrit depuis 1963 sur la liste du Comité spécial de l'Assemblée générale de l'ONU pour la décolonisation, le Sahara occidental présente la particularité d'être le seul des 17 territoires non autonomes pour lequel la communauté internationale ne reconnaît aucune Puissance administrante. **Dans les faits, ceci libère le Royaume du Maroc des obligations prévues par l'article 73 de la Charte des Nations Unies, notamment en termes de choix éclairé et librement consenti du développement des populations administrées ainsi que du développement de leur capacité de s'administrer d'elles-mêmes et du développement progressif de leurs libres institutions politiques. Le Royaume du Maroc est également libéré de l'obligation de communiquer régulièrement au Secrétaire général des renseignements statistiques et autres de nature technique relatifs aux conditions économiques, sociales et de l'instruction dans les territoires du Sahara occidental.**

Ceci dit, en tant que Puissance occupante, le Royaume du Maroc ne peut pas se soustraire aux obligations dictées par le droit international coutumier et le droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève, ni aux éventuelles sanctions découlant du non respect de ces normes. À titre d'exemple, le transfert de populations civiles de la Puissance occupante dans les territoires occupés, ainsi que la torture, la disparition forcée, les exécutions sommaires constituent des violations graves pouvant, sous certaines conditions, être qualifiées de crimes de guerre impliquant la recherche des responsables de ces crimes.

C'est pourquoi la question du statut juridique du territoire non autonome du Sahara occidental et celui du Royaume du Maroc doivent être constamment rappelées afin d'avoir toujours à l'esprit les droits et les obligations des parties concernées, y compris celles propres à l'Organisation des Nations Unies.

Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels prépare l'examen du rapport du Royaume du Maroc

L'article premier de la Convention sur les droits économiques, sociaux et culturels dispose que « *Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.* ». À son alinéa 3, le même article précise que « *Les États parties au présent Pacte, y compris ceux qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes et des territoires sous tutelle, sont tenus de faciliter la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et de respecter ce droit, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.* »

Fort curieusement, dans son rapport déposé auprès du Comité au mois de mars 2014, le Royaume du Maroc s'octroie un rôle de libérateur en affirmant que « *Depuis 1976, le Maroc n'a eu de cesse de déployer tous les moyens à sa disposition pour restaurer les droits politiques, sociaux, économiques et culturels bafoués par l'ancienne puissance coloniale.* ». Réaffirmant sa position et, tout en évitant de qualifier le Sahara de marocain, le Royaume du Maroc précise dans une note de bas de page que « *Les populations sahraouies [...] accèdent aux emplois de la fonction publique et bénéficient de tous les avantages accordés par la loi pour investir dans le secteur privé, dans des conditions d'équité totale avec leurs autres concitoyens.* », laissant ainsi entendre que les populations sahraouies sous occupation disposeraient de la citoyenneté marocaine avant même d'avoir pu exprimer librement leur volonté dans le cadre du processus de décolonisation. Poursuivant ses objectifs, le Royaume du Maroc précise que « *L'initiative marocaine pour l'autonomie élargie des populations (IMAE) est partie intégrante de la démarche du Royaume du Maroc pour son édification en*

tant qu'État moderne et démocratique pour lequel le respect des droits de l'homme est à la fois la raison d'être et le moyen d'action pour le parachèvement de son intégrité territoriale. ». **Encore une fois, le Royaume du Maroc fait totalement abstraction de l'avis rendu par la Cour Internationale de Justice en 1975 qui déclarait que les éléments examinés n'établissent aucun lien de souveraineté territoriale entre le Royaume du Maroc et le Sahara occidental.**

Au mois de février dernier, à Genève, les membres du Comité pour les droits économiques, sociaux et culturels ont rencontré les ONG dans le cadre de la session préparatoire à l'examen du rapport que le Royaume du Maroc présentera et qui se tiendra à la fin du mois de septembre. À cette occasion, plusieurs points essentiels ont été soulevés par diverses organisations.

On relèvera ici les questions soulevées par Western Sahara Resource Watch (WSRW) portant sur l'exploitation des ressources naturelles dans le territoire non autonome du Sahara occidental. Il s'agit notamment de savoir de quelle manière le Royaume du Maroc s'assure de la libre participation préalable et effective à la prise de décision, par le peuple sahraoui (ou de ses représentants) concernant l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire. Savoir aussi de quelle manière le peuple sahraoui (y compris la population qui se trouve dans les camps de réfugiés en Algérie) tire profit de l'exploitation des ressources naturelles de son territoire. Enfin, WSRW demande à ce que le Royaume du Maroc communique la liste des personnes (physiques et morales) qui jouissent de licences d'exploitation de ressources naturelles dans le territoire non autonome du Sahara occidental. Toutes questions que les membres du Comité ont retenues et d'ores et déjà transmises aux autorités marocaines.

Dans le cadre de la situation du Sahara occidental il faut relever également les questions contenues dans un rapport présenté par l'ONG Robert F. Kennedy



Devant le Palais des Nations, les associations sahraouies sont présentes pour défendre leurs droits.

Human Rights, appuyée, entre autres, par ACAT-France, l'AFASPA et la Fondation Danielle Mitterrand. Après avoir passé en revue les implications de l'occupation du territoire non-autonome de la part du Royaume du Maroc, notamment sur le non exercice du droit fondamental à l'autodétermination et son corollaire, la souveraineté permanente sur les ressources naturelles de la part du Peuple Sahraoui, le groupe d'ONG analyse les violations de différents droits garantis par le Pacte, tels le droit au travail, le droit à l'éducation, le droit de participer à la vie culturelle. **Elle soulève aussi des questions spécifiques relatives aux données statistiques, portant sur le taux d'occupation de la population sahraouie dans les activités d'exploitation des ressources naturelles ainsi que le taux d'occupation de la population sahraouie dans l'administration publique du territoire non-autonome ou le nombre de licences de pêche traditionnelle accordées.**

Ce rapport attire également l'attention sur les violations du droit à l'éducation du peuple sahraoui : les pratiques discriminatoires empêchant les élèves sahraouis d'accéder à une éducation adéquate, y compris l'enseignement de l'histoire et de la culture sahraouie, les sanctions prises à l'encontre des élèves plus âgés qui participent à des activités politiques en faveur de l'autodétermination, la présence de forces de l'ordre marocaines à l'intérieur et aux abords des écoles secondaires, qui peuvent se livrer à des actes d'intimidation, voire de violence à l'encontre des jeunes sahraouis. Ces pratiques discriminatoires entravant l'accès à l'enseignement supérieur aux étudiants sahraouis.

Le droit de participer à la vie culturelle est aussi abordé dans ce rapport dans la mesure où les

autorités marocaines exercent une forte pression, voire de la censure sur le contenu des productions culturelles sahraouies, y compris les productions traditionnelles. Sont également dénoncés le harcèlement et les mesures administratives répressives prises par les autorités marocaines à l'encontre de personnalités culturelles sahraouies, ainsi que les mesures prises à l'encontre des activités traditionnelles nomades directement liées à l'état d'occupation du territoire non-autonome.

Enfin l'attention des membres du Comité a été portée sur le rôle essentiel que jouent les personnes et les organisations dédiées à la protection des droits humains pour l'application de la Convention et les violations persistantes aux libertés de circulation, d'association, de réunion et de manifestation, ainsi qu'à la liberté d'expression.

En établissant la liste des questions auxquelles le Royaume du Maroc devra répondre, les membres du Comité demandent des renseignements plus détaillés qu'à l'accoutumé, en particulier sur les mesures prises pour garantir que les organisations de la société civile travaillant dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, en particulier celles du Sahara occidental, ont la liberté de fonctionner librement, sur les mesures prises pour rendre l'enseignement supérieur accessible au Sahara occidental et sur les efforts visant à promouvoir la participation des artistes sahraouis dans les festivals organisés par l'État.

Rendez-vous est donné à la fin septembre afin d'entendre les réponses que le Royaume du Maroc voudra bien apporter aux différentes demandes.

Le rôle du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU

La visite au Royaume du Maroc que l'ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Navi Pillay, avait accomplie au mois de mai 2014 semble porter ses fruits : seront-ils bons ?

On se souviendra que l'ancienne Haut-Commissaire avait passé trois jours au Royaume du Maroc, au cours desquels elle s'était limitée à rencontrer les autorités marocaines, y compris le Roi Mohammed VI, dans le but d'approfondir la coopération entre le Haut-Commissariat et les autorités marocaines. Dans ce cadre, elle avait offert l'assistance technique du Haut-Commissariat au Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) marocain lequel, selon elle, pourrait jouer un rôle important dans la promotion et la protection des droits de l'homme au Sahara occidental.

Cette conviction était forgée sur la base du rapport, jamais rendu public, qu'une équipe technique de haut niveau du Haut-Commissariat avait établi suite à une visite au Sahara occidental. Mme Pillay, au cours de sa conférence de presse à Rabat, avait tenu à partager l'admiration manifestée par les membres de la mission pour les projets de développement et les énormes investissements réalisés par le Royaume du Maroc dans les domaines économiques, sociaux et culturels, reprenant ainsi un des arguments systématiquement mis en exergue par la diplomatie marocaine. Depuis lors, des documents internes à l'administration marocaine, rendus publics sur le web, ont mis en doute l'objectivité des membres de cette mission...

Nouveau Haut-Commissaire, nouvelle mission

À l'occasion de la 28^{ème} session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le nouveau Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, a annoncé publiquement l'envoi d'une nouvelle mission technique au Sahara occidental, sans en préciser les termes de référence, ni les objectifs fixés.

Quelques jours plus tard, dans le cadre des débats du même Conseil, un groupe d'Etats membres dudit Conseil et d'Etats observateurs d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud, prenant note de l'annonce faite par le Haut-Commissaire, ont exprimé leur profonde préoccupation au sujet de la longue et persistante occupation coloniale du Sahara occidental ainsi que leur souhait de voir le Conseil être saisi du rapport de cette nouvelle mission.

Quelques minutes plus tard, le Royaume du Maroc, au cours du même débat, a tenu à préciser que ladite mission technique se tiendrait « à l'invitation du gouvernement du Royaume du Maroc » et qu'elle était « prévue dans le même format et les mêmes termes de référence qui ont présidé à la réalisation de la première mission technique en avril 2014 ». Le Représentant du Royaume du Maroc, après avoir remercié le Haut-Commissaire pour avoir accepté l'invitation, ainsi que son soutien aux termes de référence et à la préservation de son caractère technique a ajouté que le Royaume du Maroc considère que « cette visite ne répond à aucun agenda politique, [...] vise à travailler avec le Maroc sur les besoins qui seront identifiés bilatéralement en matière d'assistance et de renforcement des capacités techniques, notamment des commissions régionales du CNDH à Lâayoune et à Dakhla. Le rôle effectif du CNDH et des commissions régionales au Sahara marocain en matière de promotion des droits de l'homme a été apprécié et salué par le Conseil de sécurité ainsi que par Mme Pillay. »

Ces déclarations soulèvent plusieurs questions :

- la mission technique doit-elle se rendre dans les territoires occupés du Sahara occidental uniquement, sur la base d'un accord bilatéral entre le Haut-Commissariat et le Royaume du Maroc ou va-t-elle s'étendre au Camps de réfugiés de Tindouf en Algérie, ce qui implique également l'accord des autorités algériennes et du Front Polisario ?
- l'objectif premier de la mission est-il de développer les capacités de la CNDH marocaine dans les territoires occupés ou de dresser le tableau des violations des droits de l'homme subies par le peuple sahraoui ?
- peut-on partager l'optimisme manifesté par le groupe d'Etats susmentionné quant à la bonne foi des parties impliquées lorsque les Représentants du Royaume du Maroc parlent systématiquement de Sahara marocain ?

Le Conseil de Sécurité transforme l'essai

Un mois, jour pour jour, après la clôture de la 28^{ème} session du Conseil des droits de l'homme à Genève, se tenait à New York le débat pour l'adoption de la résolution annuelle portant sur le prolongement du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Sans grande surprise, avec la France à la manœuvre, cette année encore la résolution ne prévoit pas d'intégrer au mandat de la MINURSO le volet « Droits humains ». Au contraire, pour la première fois de son histoire, le Conseil de sécurité a conforté la Puissance occupante en reconnaissant « les récentes mesures et initiatives prises [...] par le Maroc pour renforcer les commissions du Conseil national des droits de l'homme à Dakhla et Laayoune et l'interaction en cours du Maroc avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, y compris celles qui sont prévues pour 2015, ainsi que la visite annoncée du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en 2015 ».

Il faut souligner ici que pour forcer ainsi la main, contrairement à l'usage en cours au sein du Conseil de Sécurité, le projet de résolution a été partagé avec les 14 autres membres seulement à la toute dernière minute, ce qui a fait réagir publiquement plusieurs membres du Conseil, dont les États Unis d'Amérique, qui ont fustigé cette manière d'agir.

Fort heureusement, le Conseil de sécurité a réitéré « qu'il importe d'améliorer la situation des droits de l'homme au Sahara occidental et dans les camps de Tindouf, et [encourage] les parties à collaborer avec la Communauté internationale pour mettre au point et appliquer des mesures indépendantes et crédibles qui garantissent le plein respect des droits de l'homme, en gardant à l'esprit leurs obligations découlant du droit international »

Personne ne peut défendre l'idée que le Conseil National des Droits de l'Homme marocain, organisme qui se trouve de facto sous la tutelle du Roi Mohammed VI, puisse mettre au point et appliquer des mesures indépendantes et crédibles qui garantissent le plein respect des droits de l'homme au Sahara occidental.

En tant qu'ancien Représentant du Royaume hachémite de Jordanie auprès de l'ONU à New York, l'actuel Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU a eu le privilège de siéger tout récemment au Conseil de Sécurité et, de ce fait, de connaître tous les aspects liés au processus de décolonisation du Sahara occidental. Il faut souhaiter qu'au cours de son mandat il saura apporter une contribution décisive à la mise au point et application des mesures indépendantes et crédibles qui garantissent le plein respect des droits de l'homme du Peuple Sahraoui et notamment de son droit inaliénable à l'autodétermination.

Gianfranco Fattorini
Représentant permanent
de l'Association Américaine de Juristes
(AAJ) auprès de l'ONU

La clinique juridique des droits fondamentaux de Caen, favorise la recherche sur le Sahara occidental

Double initiative, celle de la Clinique du droit de l'Université de Caen et celle de Sandra L. Babcock, Clinical professor à Cornell Law School, aux États-Unis qui ont proposé aux étudiants en droit de niveau master 1 et 2 de l'Université de Caen une recherche sur le Sahara occidental, en s'attachant plus particulièrement à travailler sur la Convention des droits économiques, sociaux et culturels, signée par le Maroc. Initiative qui poursuit la Conférence tenue en octobre 2011 au Mémorial de Caen avec déjà l'appui de la Faculté de droit et de la clinique juridique des droits fondamentaux.

Anne Sophie Denolle, docteur en droit nous explique : « la clinique juridique des droits fondamentaux de l'Université de Caen est pionnière en la matière. C'est un outil de transformation sociale destiné à former les juristes de demain en leur donnant l'envie et les moyens d'être les avocats des droits de l'homme et de pratiquer une recherche ancrée dans la réalité de l'application concrète du droit. Elle contribue à tisser des liens entre l'université et la société, comme les personnes vulnérables, les associations des droits de l'homme, les institutions publiques nationales et internationales. »

L'ONU, à Genève comme à New York, est peu réactive !

Les associations des droits de l'homme sont là pour alerter et pour faire bouger les raisons d'État !

En Europe comme aux Etats-Unis, les Associations des droits de l'homme respectées pour leur éthique et leurs rigoureuses méthodes d'enquête, contribuent à documenter la situation au Maroc et au Sahara occidental et à permettre d'aller au-delà des apparences que le royaume chérifien entend imposer. La récente réconciliation franco-marocaine est un contre exemple ! La France entend bien « oublier » le non respect des droits humains dans le royaume pour redynamiser ses traditionnelles relations amicales.

L'ACAT, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, très présente au Maroc et au Sahara occidental.

Depuis de nombreuses années, l'ACAT, milite, engage des procédures pour empêcher ou dénoncer la torture au Maroc et au Sahara occidental. Avec la FIDH, elle a été au centre de la rupture franco-marocaine, provoquée par le Maroc, suite à la plainte pour torture et la convocation de M.Hammouchi, directeur de la sécurité, par une juge d'instruction de Paris en février 2014. Homme clef de la monarchie tant pour le contrôle intérieur que pour le renseignement. Mais surtout symbole pour le Makhzen, de la frontière infranchissable où se retrouvent la sacralité de la royauté, l'honneur national dans un prétendu unanimité.

L'arrêt de la coopération judiciaire mêlée à une « brouille politique », Hollande n'était pas le favori du Maroc en 2012, a donc duré un an, avec des variations d'intensité dans la dispute, bien relayées dans la presse marocaine. La politique

marocaine s'alignant sur l'agenda diplomatique, la réconciliation devait avoir lieu avant la réunion du Conseil de sécurité. Il était comme chaque année indispensable que la France se fasse l'interprète du Maroc à la réunion d'avril du Conseil consacrée au renouvellement du mandat de la MINURSO. Mais ce n'est pas que cet aspect qui a retenu l'intérêt de l'opinion française.

Le prix de la réconciliation !

Deux décisions prises par nos autorités pour sceller cette « grande réconciliation » ont choqué. La décoration de M.Hammouchi d'abord ! Déjà chevalier de la légion d'honneur avec le Président Sarkozy, décoré en Espagne de la croix honorifique du mérite policier, en octobre 2014, il va devenir officier très vite ! Patrick Baudoin, Président d'honneur de la FIDH a dénoncé cette décoration avec véhémence, la Grande Chancellerie à laquelle nous avons écrit, a réagi avec prudence « ...l'autorité judiciaire vient de nous confirmer que le titulaire étranger de la Légion d'honneur, que vous aviez estimé mettre en cause, avait fait l'objet de plaintes, l'une d'entre elles étant actuellement en cours d'information judiciaire devant un magistrat instructeur du tribunal de grande instance de

Paris. Ce sera donc à l'issue de cette procédure qu'il appartiendra à la grande chancellerie d'en tirer toutes conséquences appropriées... ». Et le 18 mai, l'AFP indiquait que le parquet de Paris avait officiellement dénoncé auprès de la justice marocaine des faits présumés de torture, au terme de son enquête sur une plainte d'un ancien boxeur et visant notamment Abdellatif Hammouchi, patron du contre espionnage marocain. Cette décoration est-elle encore d'actualité ?

Le protocole additionnel à la convention judiciaire franco-marocaine ensuite. Ce protocole vient d'être voté à l'Assemblée en procédure accélérée, en dépit des nombreuses et argumentées protestations émanant des principales associations des droits de l'homme. Campagne qui témoigne de la vivacité de notre société quand il est question d'atteinte aux libertés et au respect des droits humains, bien différente de la situation marocaine où l'opinion est interdite d'expression sur tout ce qui touche à la sacralité du Makhzen. Mais campagne qui s'affronte aussi en France aux raisons d'Etat.

France Weyl, avocate prend position.

France Weyl, avocate et responsable de l'association Droit Solidarité, s'est associée à cette campagne. Elle a considéré l'avis du Conseil national des Droits de l'homme, sur le protocole additionnel comme de première importance, et dénonce le vote de l'Assemblée qui vient de l'accepter. Le CNCDH exprime « son opposition résolue à l'adoption du projet de loi autorisant l'approbation du protocole additionnel » en soulignant au terme d'une analyse juridique rigoureuse et implacable que cela conduirait à « bouleverser nombre de règles françaises de

compétence répressive internationale », et insistant sur le fait que la France est liée par la convention des Nations unies de 1984 qui impose l'établissement d'une compétence universelle en matière de crimes de torture afin de prévenir l'impunité de leurs auteurs.

Il est remarquable que le CNCDH ait si parfaitement décrit, indépendamment des points spécifiquement techniques, les conséquences qu'aurait la signature d'un tel protocole en soulignant que « la portée au fond de ce texte /.. est considérable. La compétence universelle imposée à la France notamment par des traités comme la convention internationale contre la torture /.. devrait s'effacer

devant la compétence territoriale marocaine /.. » Et alors que personne n'ignore qu'au royaume du Maroc l'usage de la torture n'a rien d'exceptionnel et n'est pas simplement un relent du passé, la France va aujourd'hui s'empresse et en catimini de lui donner compétence pour juger ceux qui sont accusés de s'y livrer, et d'en faire un système. Quand on sait que le plus souvent les plaintes de torture ne sont même pas enregistrées ; quand on sait que même dénoncées en audience publique comme ce fut le cas tout au long du procès de Gdeim Izik où chacun des 23 accusés les a décrites en désignant publiquement et nommément les tortionnaires ; quand on sait que c'est leur courage qui permet de donner corps aux plaintes qui sont

en cours en France ou à Genève avec l'espoir qu'elles aboutissent ; quand on sait enfin que la dernière qui a osé déposer plainte a été elle-même lourdement condamnée sans que ses tortionnaires aient été inquiétés Une telle proposition à une telle époque, sur de tels enjeux, ce n'est plus de la complaisance coupable, cela devient de la

complicité dont un jour prochain il faudra rendre des comptes.

La France d'aujourd'hui devrait avoir d'autres rôles à jouer, une autre image à donner, d'autres messages à faire passer, y compris à « *Notre Ami Le Roi* ». Un tel projet, ce qu'il couvre, ce qu'il ouvre est impardonnable. Les recommandations du

CNCDH, et les appels de toutes les organisations des droits de l'homme, ACAT, LDH, Amnesty ; AMDH /France . . . n'ont pas été entendues, leurs exigences restent d'actualité et seront toujours présentes dans le débat public.

Mai 2015, 88^{ème} Congrès de la LDH au Mans

Était présent à ce Congrès, un délégué de l'AFAPREDESA, Ali Bouzeid, fils d'ancien disparu. Michel Tubiana, Président du REMDH, Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, y est longuement intervenu. Il a entre autre, informé de leur mission en 2014, au Maroc et au Sahara occidental, et repris les principales recommandations du rapport publié en mars 2015.

Il a bien volontiers répondu à nos questions ! Réponses importantes, en particulier celle concernant leur difficulté à organiser une mission dans les campements. L'AFAPREDESA devra s'en emparer et accueillir très vite une mission du REMDH.

Merci de présenter en quelques mots pour les lecteurs de Sahara info, l'association en réseau que vous présidez ?

Le Réseau a été créé en 1995 à la suite de la déclaration de Barcelone. Il a pour but de réunir, autour des droits de l'Homme, des ONG du sud et du nord de la Méditerranée et traiter des rapports entre l'Union Européenne et les pays riverains de cette mer commune à deux continents.

REMDH a réalisé en septembre dernier une mission au Maroc et au Sahara occidental, nous venons de prendre connaissance de son rapport avec grand intérêt. Pourquoi une telle mission et votre rapport a-t-il suscité des réactions ?

Le Réseau effectue régulièrement des missions, dans sa sphère géographique d'activités, lorsqu'il le juge utile. Le Maroc, à la suite de l'adoption de la Constitution, doit voter et/ou modifier de nombreuses lois qui concernent directement les droits de l'homme dans leur ensemble. Nous voulions faire un point sur ce processus, ce d'autant plus qu'il a pris du retard. À cela s'ajoutent les difficultés que rencontre une partie du mouvement des droits de l'Homme marocain qui nous inquiètent. En même temps, la situation particulière du Sahara occidental méritait un examen en soi. Ce rapport n'a pas été apprécié par les autorités marocaines et nous avons eu des entretiens à ce propos. Nous en maintenons tous les termes et conclusions. En revanche, il n'a suscité aucun commentaire du Polisario qui n'a pas jugé utile de répondre à notre demande de visiter les camps installés en Algérie et dont il a le contrôle, attitude parfaitement déplorable car elle ne permet aucun dialogue, fût-il rugueux comme avec les autorités marocaines.

Pendant cette mission, vos rencontres avec les associations des droits de l'homme au Sahara occidental ont-elles été faciles à organiser, indépendantes de toute surveillance et surtout

qu'avez-vous appris auprès d'elles ?

Les membres de la délégation ont pu rencontrer librement les interlocuteurs de leur choix. Ce qui est plus surprenant, et surtout parfaitement inutile, c'est la surveillance permanente dont ils ont, si j'ose dire, bénéficié de la part des autorités marocaines. Je vous renvoie à la lecture du rapport et à ses conclusions quant au résultat de nos investigations. Il est consultable sur notre site.

Vous êtes intervenu au Congrès national de la LDH pour présenter REMDH. En évoquant le Maroc vous n'avez pas mentionné le sujet Sahara occidental, alors que vous venez de signer une lettre ouverte adressée au Président Hollande relative au mandat de la MINURSO. Est-on conscient au sein de REMDH, de la LDH, que la discrétion sur le sujet favorise la partie la plus puissante et aggrave la difficulté à mettre en œuvre une solution politique ?

Vous me faites un procès d'intention. Ce d'autant plus que la lettre que vous évoquez a été rendue publique et qu'elle concernait l'extension du mandat de la Minurso aux droits de l'Homme au Sahara occidental comme à Tindouf. Le temps qui m'était imparti était restreint et il y a bien d'autres sujets que je n'ai pas abordés et qui méritent tout autant l'attention du Réseau. Le Réseau n'entend « *favoriser* » aucune des parties à ce difficile problème que ce soit le Maroc, le Polisario ou l'Algérie. Car il est illusoire de penser, sauf à n'en pas vouloir, qu'une solution politique puisse être trouvée sans que les trois acteurs que je viens de citer se retrouvent dans le cadre d'une négociation. Mais en attendant que la solution politique se profile, et le plus tôt sera le mieux, il n'est pas question d'oublier la question des droits de l'Homme où que ce soit.

Est-il d'actualité de proposer aux associa-

tions sahraouies des droits de l'homme où qu'elles se trouvent, une adhésion à la FIDH et au REMDH ?

Je n'ai pas vocation pour répondre au nom de la FIDH. J'ai observé avec satisfaction que certaines associations sahraouies, deux je crois, avaient, enfin, obtenu leur récépissé et existaient donc légalement. C'est un progrès même s'il reste beaucoup à faire. Quant à l'adhésion au Réseau, elle répond à des critères statutaires, notamment un nombre nécessairement limité d'organisations par pays. Le Réseau n'est actuellement saisi d'aucune demande d'adhésion venant d'une association sahraouie. Si cela se produisait, nous l'examinerions au même titre que n'importe quelle autre candidature.

Réponses envoyées par Michel Tubiana le 2 juin 2015

La reconnaissance officielle de l'ASVDH, ce n'est pas encore fait !

L'ASVDH association sahraouie des victimes des violations graves des droits humains commises par l'Etat marocain, attend depuis 10 ans le droit d'exister légalement. Elle a épuisé tous les recours possibles au niveau de la juridiction administrative marocaine et des Instances internationales compétentes.

Le bureau exécutif de l'association vient de recevoir ce 22 juin 2015, un récépissé provisoire d'enregistrement légal ; le définitif devrait arriver dans les 60 jours.

A cette occasion l'ASVDH rappelle que le droit d'association ne peut être dissocié de tous les droits humains.

De sa prison, Nâama Asfari s'adresse aux parrains et aux marraines

C'est en avril dernier, que Claude, présente à Rabat puis à TanTan a recueilli cette adresse de Naama destinée aux parrains-marraines qui correspondent avec les prisonniers politiques sahraouis. Nous souhaitons bien vivement que ce long message redonne envie à de nombreux militants ou simples citoyens d'envoyer des signes amicaux à tous ces prisonniers, de renforcer la collecte du fonds de solidarité et surtout de peser sur leur libération ! Allez de suite sur le site ! www.ecrirepourlesliberer.com



Claude Mangin prépare avec la femme de Deich, prisonnier avec Naama leur prochaine visite à la prison de Salé.

Je recueille cette fois-ci le long témoignage de Naama qui a souhaité s'adresser aux parrains et marraines.

« On a un quartier réservé pour nous avec douze cellules, trois pour deux personnes, les autres ont des cellules individuelles et une cour que nous avons transformée en jardin. On a commencé au printemps 2014, on a planté des graines qu'on a achetées, menthe, petits pois, fèves, ciboulette courgettes... en petite quantité bien sûr. On arrose chaque jour. Dans ce jardin, comme dans toute la prison, il y a des chats. Certains ne les aiment pas et les expulsent et moi j'en suis très fâché. J'ai une chatte «Noussa», c'est-à-dire chatte en Hassanya, qui vient d'avoir deux petits que je nourris avec du lait et du fromage. On leur a fabriqué des cages avec des fenêtres et des couvertures.

Ce quartier s'appelle Hay Jedid II (nouveau quartier 2) construit en 2002. C'est propre. Les cellules individuelles ont un trou pour les toilettes et un robinet d'eau pour la vaisselle et pour se laver. Dans la cour il y a un robinet pour arroser. Il y a aussi des douches collectives avec 3 pommeaux de douches. A côté, se trouve le quartier Hay Jedid I, avec un groupement de 3 cellules de 3 personnes chacune. On vient de leur installer une douche avec l'aide des autres prisonniers sous la supervision de l'administration. Moi, j'étais à Hay Jedid II jusqu'en février 2015. On a aussi 2 autres cellules dans un autre quartier, j'ai fait l'échange avec Toubali qui voulait venir au quartier II. Après un mois d'attente, le Directeur a obtenu le feu vert de l'administration centrale. Hassan Dah aussi qui voulait aussi être seul et tranquille a obtenu l'autre cellule de ce quartier.

Il y a d'autres quartiers avec d'autres Sahraouis, des prisonniers de droit commun, pour lesquels on a milité et obtenu en 2014, l'autorisation de leur rendre visite. Eux, ne peuvent pas venir dans notre quartier.

Le quartier Hay Alif est réservé aux militaires sahraouis et marocains. Dans les quartiers Hay Mim I et Mim II, il y a des civils et des militaires sahraouis. Certains des nôtres y vont tous les jours entre 16h et 18h pour jouer aux cartes et aux dominos avec eux.

Les prisonniers de droit commun sahraouis bénéficient de notre statut ici de «prisonnier politique», par exemple pour les visites car ils n'ont droit qu'à une fois par semaine. Grâce à nous, ils peuvent les voir plusieurs fois par semaine. On intervient aussi auprès de la Direction.

On a encouragé beaucoup de prisonniers de droit commun à reprendre leurs études. Six ont passé le bac avec les nôtres. Certains ont été jugés, la majorité ne sont pas jugés. La plupart sont là pour contrebande (souvent dénoncés par leur supérieurs mais innocents) ou pour désertion. On fait du sport dans la cour, foot, jogging ou marche.

Dans notre groupe, 2 passent une licence de droit, Cheikh Banga et Hassan Dah. Abdeljalil Laaroussi, Khona Bobbih, Abdalahi Abbah, Abdullah Toubali et Ahmed Sbai sont en première année de droit après avoir eu leur bac en juin 2014. Ils ont eu des livres par l'administration ou par les familles. Certains étudiants leur apportent leurs cours et le responsable des affaires sociales les aide à avoir des copies des cours. Khafaoui Abdallah, Brahim Ismaili Bourial et Hadi préparent leur bac pour juin 2015. Je les aide au

niveau de la méthodologie. Je donne aussi des cours de français pour débutant à deux groupes, 1h 30 par jour et 6 jours par semaine dans une cellule. Certains font de l'espagnol ou de l'anglais avec des prisonniers espagnols ou américains qui sont aussi dans le quartier Alif.

Après deux ans passés ici, depuis le 1^{er} janvier 2013, on a réussi après beaucoup de négociations à pouvoir circuler dans toute la prison. On essaie de faire bénéficier de notre statut de prisonnier politique et de notre bonne image vis-à-vis de l'administration les autres Sahraouis et les Marocains. On intervient même pour régler des problèmes. On fait de même pour les Américains, les Africains... On les aide à avoir des paniers de nourriture de l'extérieur, des médecins de l'hôpital, pour avoir des médicaments ou pour changer de cellule. Parfois, on est interpellé pour avoir de l'aide auprès des gardiens ou des médecins, on joue le jeu de prisonniers politiques qui ont une spécificité.

Durant ces contacts avec les prisonniers de droit commun ou les Marocains, on leur explique notre situation. On est confronté à leurs préjugés sur nous, aux informations qu'ils ont sur notre dossier et sur les Sahraouis en général. Surtout les militaires marocains ont été surpris de voir qu'on n'est pas des criminels et qu'on les aide sans arrière-pensée. On a de bonnes relations avec tous les gardiens qui nous montrent beaucoup de respect.

Les week-ends, on a accès à l'extérieur de notre quartier, dans la grande cour de la prison où il y a des petits espaces verts où on fait le thé ou le sport. Ça nous fait du bien, ça nous libère.

On a conclu un accord avec l'administration pour avoir la nourriture brute que nous cuisinons nous-mêmes. Les familles apportent le surplus. On cuisine en groupe de 5/6 selon les régimes de chacun, il y a trois ou quatre groupes. Tous les deux ou trois jours, on mange tous ensemble avec de la viande et du riz «maro». Maintenant, on reçoit moins de familles, elles se succèdent elles ne viennent plus en même temps. Mais on reçoit aussi les visites d'autres Sahraouis, des étudiants car dans l'imaginaire sahraoui nous sommes des «héros».

Continuez d'écrire des lettres avec copie aux familles qui les leur font parvenir. Merci
Fait dans l'avion le 20 avril 2015
Claude MANGIN-ASFARI

Un deuxième forum social à Tunis avec une forte présence sahraouie

Le Forum social mondial s'est tenu du 24 au 29 mars à Tunis pour la seconde fois, et comme en 2013, la délégation sahraouie, forte de plus de 100 personnes, a été très présente dans l'espace et les ateliers du forum. La prise de conscience de son importance est récente pour la société civile sahraouie, 2006 à Bamako, 2007 à Nairobi et Dakar en 2011. Le forum de Dakar surtout, où l'importante délégation marocaine lui avait interdit toute expression, a favorisé cette prise de conscience.



Un des ateliers du FSM consacré au plaidoyer pour la préservation des ressources naturelles du Sahara occidental.

« *De l'Amérique latine au Maghreb, les forums sociaux accompagnent, anticipent les grands mouvements du monde !* »

C'est sans doute ce qu'il faut retenir des différentes prises de parole de Gus Massiah, un des fondateurs des forums, qui a insisté sur l'importance et l'urgence d'une nouvelle session à Tunis où beaucoup se passe. Choix d'autant plus approprié que l'attentat du Bardo venait tout juste de tuer.

Ce forum offre un espace de liberté, de discussion, d'expressions de toutes sortes qui a joué un rôle central en Amérique latine depuis les années 90. Il va servir également d'amplificateur, multiplier les contacts des sociétés civiles sud-méditerranéennes, bien représentées à Tunis, et en particulier parmi les jeunes si nombreux et si actifs depuis 2011 et « *les printemps arabes* ». C'est également une expression puissante contre le terrorisme islamique, nouvelle forme d'un « *fascisme vert* » à l'échelle internationale. C'est important qu'elle existe là au Maghreb, autour de la Palestine, au Pakistan et offre une alternative progressiste et démocratique à tous.

Le groupe sahraoui composé d'environ 120 personnes venait à la fois des campements, une centaine et du Sahara occidental occupé par le

Maroc, une vingtaine. Parmi cette nombreuse délégation, bien installée dans une grande tente, toute entière consacrée au plaidoyer en faveur de l'autodétermination et à la mémoire des disparus et des prisonniers ; des gens différents pour exprimer la même conviction autour de l'identité sahraouie. Par exemple, des jeunes femmes (une trentaine) sont intervenues le premier jour de manière vive et colorée à l'assemblée générale des femmes, en perturbant le cours, à cause des provocations de plusieurs marocaines, mais en forçant ainsi l'intérêt des présentes. Tout n'a pas été maîtrisé, mais on devinait un plaidoyer bien préparé et une forte volonté de se faire reconnaître. Par exemple de nombreuses déambulations en groupe avec drapeaux, musique et mots d'ordre pour exister, comme bien d'autres, au sein de l'espace du forum, déambulations plutôt masculines et à l'initiative des jeunes venant des campements de réfugiés comme du Sahara occupé. Par exemple, l'animation régulière de la tente avec un groupe musical et sans doute les participantes et participants plus âgés se mettant à l'abri de la grande agitation du forum et se préservant dans un espace familial. Présence aussi du petit stand de vente des livres harmattan - RASD, où se signait une pétition en faveur de l'autodétermination. Mais surtout forum permettant l'expression, les discussions, les argumentations sur le parvis devant la tente,

pendant les ateliers avec des tonalités qui se diversifient suivant l'âge, suivant des sensibilités nuancées, suivant l'origine, campements ou Sahara occupé.

Cette présence dynamique au FSM a été préparée par deux associations, l'AFAPREDESA (Association des Familles des Prisonniers et Disparus Sahraouis) créée en 1989 et l'UGTSARIO, le syndicat des travailleurs sahraouis, créé tôt dans les campements. L'AFAPREDESA avec l'appui de « *la Dynamique Sociale Sahraouie* » (composée d'anciens membres de l'association Forum Vérité Justice, créée après la mort d'Hassan II au Maroc avec une antenne au Sahara occidental) est partie prenante de ces forums depuis 2006. Présence au départ discrète, puis davantage affirmée aux différentes réunions de constitution, puis de travail du Forum social maghrébin. Cette démarche a construit peu à peu les conditions d'une proximité entre progressistes marocains et sahraouis qui s'est imposée à cette session 2015 et a été partagée par l'ensemble de la délégation.

Le groupe algérien était important, plus de 1200 personnes, venant pour la majorité d'entre elles pour la première fois à ce type de rassemblement international. Leur présence a été l'objet d'une des

controverses du forum du fait de leur importance et de leurs réactions mal contrôlées. Situation qui a conduit à des appréciations hâtives de la part des responsables et des participants au forum et à un grand sentiment d'injustice de la part des Algériens. Vu de loin, cette délégation algérienne était composée de deux groupes : la « vraie société civile » connue et désignée comme telle parce que s'opposant au pouvoir algérien (sur les sujets anciens comme la disparition ou plus récents comme l'exploitation des pétroles et gaz de schistes) et la « fausse société civile » payée par le gouvernement pour venir en nombre, faire exister l'Algérie, défendre la cause sahraouie au FSM de Tunis. Présentation trop simple, devenue simpliste qui a pénalisé l'image des associations algériennes qui pour la majorité d'entre elles ne le méritaient pas !

Il est légitime de distinguer des associations clairement en opposition au pouvoir algérien et celles qui ne le sont pas. Les premières se sont retrouvées au forum pour faire connaître « leur plaidoyer » et pour régler leurs comptes avec le pouvoir algérien voire avec les autres associations présentes désignées comme au service de ce pouvoir. Ces dernières sont plutôt au service de secteurs de la population, femmes, jeunes, sportifs, handicapés etc, participent à la cohésion d'ensemble de la société en acceptant davantage que les premières le contexte politique algérien avec un important engagement patriotique. Mais sont-elles pour autant payées et au service du pouvoir ? Certaines sans doute, mais la majorité ont d'abord une volonté associative et témoignent de la vitalité de la société algérienne qui devient plus complexe, plus citoyenne.

Plusieurs conférences se sont tenues

En mars à Melbourne, en juin à Abuja pour travailler avec spécialistes, hommes politiques sur les questions les plus urgentes : protection des ressources naturelles, quelle place pour l'Union Africaine dans la résolution politique du conflit.

Forum à Dakhla

Par contre le forum prévu à Dakhla par l'association Crans Montana et les autorités marocaines, en défi à la Communauté internationale a fait un flop ! L'Union Africaine l'a boycottée, de même l'UNESCO et la France officielle n'a envoyé personne. Le Maroc n'est pas chez lui à Dakhla... Le Sahara occidental est un territoire non autonome et le Maroc n'en est que la puissance occupante !

Tortures

En 2014, c'est le groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des droits de l'homme qui enquête, en juin 2015 Amnesty International, au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, dénonce 173 cas de torture au Maroc et au Sahara occidental entre 2010 et 2014.

Cependant sans expérience internationale, ce forum de Tunis était leur baptême du feu, les participants se sont exaltés avec force drapeaux, à ce qu'ils connaissent le mieux, la fierté d'être algérien, comme sur les stades... et la fierté de défendre une juste cause, celle du peuple frère sahraoui !

Le sujet du conflit du Sahara occidental a été abordé à plusieurs reprises dans des ateliers qui lui étaient dédiés ou à l'occasion d'ateliers sur les droits de l'homme au Maroc et pendant les deux grandes conférences Maghreb où le sujet de la décolonisation du Sahara occidental est devenu central. Aux côtés de l'AFAPREDESA et de l'UGTSARIO, plusieurs associations ont animé ces réunions, Equip média, Observatoire des ressources naturelles, NOVA, Femmes sahraouies.

Contrairement à ce qui s'était passé à Dakar, les intervenants marocains ont joué le jeu du débat. Au cours de la réunion organisée par la task-force et présidée par Pierre Galand, la présence marocaine était de « qualité » ! Dans le groupe marocain d'une douzaine de personnes, deux anciens ministres, Ahmed Lakhri, ancien secrétaire d'Etat auprès du MAE et Mohamed Ameur, ancien ministre chargé de la communauté marocaine à l'étranger. Les deux sont intervenus pour déclarer que tout était négociable sauf la souveraineté ou pour souligner le besoin de compromis. Les Marocains ne manquent aucune tribune mais renouvellent peu le discours ! Une autre réunion organisée par l'AFD sur les droits de l'homme après les printemps arabes, où la tribune comme la salle, ont exprimé une entière solidarité avec les Sahraouis, en particulier Mohamed Salmi, sociologue à l'université de Kénitra et membre de l'association Freedom Now. Au cours des deux grandes réunions consacrées au Maghreb, à son unité qui dans les deux cas, jeudi et samedi ont rassemblé à chaque fois près de 500 personnes, le Sahara occidental a été au cœur du débat et des préoccupations tant à la tribune, présence de Bachir Moutik pour l'AFAPREDESA, que dans la salle. Trois universitaires ont tenté d'apporter une contribution « objective » de la situation, appelant à la mobilisation des sociétés civiles pour participer aux dynamiques de paix.

Madame Moshen Finan, a proposé une analyse plutôt clairvoyante, indiquant qu'il ne s'agit plus maintenant de gagner du temps, en laissant traîner le plan de paix, mais qu'au contraire, il est urgent de le régler au regard des problèmes sécuritaires, des difficultés économiques et qu'il est important que les Sahraouis fassent aussi partie du Maghreb même en attente d'un règlement.

Une partie de la salle, composée de nombreux algériens ne s'est pas satisfait dans un premier temps d'une telle approche et l'a manifesté de manière violente et provocatrice. L'assemblée de convergence a permis le retour au calme et à la raison avec les excuses au forum, présentées par le chef de la délégation algérienne, Ali Sahel, président de

l'ANEJ qui a également proposé que le prochain forum maghrébin se tienne à Alger. **L'hommage rendu à feu Lahcen Moutik, par sa fille, très émue et par tous les présents a été un moment précieux ! Lahcen Moutik, trop vite disparu fut en effet un des tous premiers artisan sahraoui du rapprochement avec les progressistes marocains par la création simultanée du Forum Vérité justice à Rabat et El Aioun, après la mort d'Hassan II, et un des patients animateurs d'un Forum Social Maghrébin capable d'accueillir en son sein les militants sahraouis.**

Ce rendez-vous du 28 mars sera-t-il historique pour les Sahraouis ? Les sociétés civiles maghrébines, représentées au FSM, se sont désormais emparées du sujet ensemble, proposent de se revoir sans exclusive dans les prochains forums maghrébins. Seront-elles capables de peser et de réagir autrement que leurs États en trouvant des solutions de paix respectant tous les droits du peuple sahraoui et mettant ainsi en avant la démocratie pour tous, tout en détachant la question sahraouie des relations entre Algérie- Maroc ?

En même temps que se préparait et se tenait ce forum en Tunisie, l'Union Africaine prenait date sur la question du Sahara occidental. En janvier, au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, l'urgence de l'autodétermination est fortement rappelée, le forum économique de Crans Montana, organisé par le Maroc à Dakhla, juste avant les réunions du Conseil de sécurité est dénoncé, l'UA appelle à son boycott et envisage d'organiser des activités dans les territoires libérés de la RASD. En mars le Conseil de paix et de sécurité, renouvelle les exigences de janvier, les précise dans une résolution adoptée le 27 mars, pour peser sur la préparation de la réunion du Conseil de sécurité qui se tient en avril et décide de reconstituer le comité ad hoc des chefs d'Etat créé en 1978. C'est un bras de fer engagé avec le Maroc et un effort significatif pour engager l'ONU à pousser les feux du Conseil de sécurité pour enfin appliquer le mandat de la MINURSO et l'autodétermination. L'UA reprend ainsi le chemin de l'OUA, qui avait été chargée initialement par l'ONU de trouver une solution politique au problème de la décolonisation du Sahara occidental. Du comité ad hoc décidé à Khartoum en 1978 à l'admission de la RASD en 1982 et la proposition de paix AHG/104, l'OUA avait bien rempli sa mission, laissée en plan pendant 30 ans par les Nations unies. La résolution 2218 qui vient d'être adoptée en avril par le Conseil de sécurité n'a pas tenu compte du point de vue de l'UA. Ce dernier en jouant l'apaisement avec le Maroc a dédaigné la voix de l'Union Africaine pourtant partie prenante avec l'ONU depuis 1976 du règlement politique du conflit. L'autodétermination du peuple sahraoui doit-elle encore attendre ?

**Régine Villemont
Présidente de l'Association des Amis de la RASD**

La culture une préoccupation de premier plan !

Khadija Hamdi, Ministre de la Culture, s'emploie très régulièrement à faire vivre la culture sahraouie, en mobilisant les responsables, les associations, les vieux des campements, mais aussi les jeunes instruits pour s'adresser d'abord aux Sahraouis partout où ils se trouvent et aux étrangers, Européens, Africains, etc. attentifs à la culture et à l'esprit de résistance sahraouie. À deux occasions, en février et en mai, des représentants de l'association l'ont rencontrée, pour avec elle bien comprendre la nature et la place de cette culture dans cette période historique difficile. Nicole Gasnier, présente à FISahara en avril, ne s'est pas seulement consacrée aux projections des nombreux films proposés, mais a voulu en savoir plus, en interrogeant la Ministre !

Conférence culturelle 25-27 février 2015 à Smara !

Cette troisième conférence s'est tenue dans la wilaya de Smara (camps de réfugiés) avec une dimension internationale pour « *mettre la culture au service de la libération et du développement* ». Il s'agissait à la fois de faire le bilan des actions menées par le Ministère de la culture et par ses partenaires et de proposer une feuille de route en vue du Congrès du Front Polisario, prévu en décembre.

Organisation impeccable en dépit des difficultés liées au refuge, large participation internationale et des territoires occupés qui ont permis d'aborder les sessions plénières et les ateliers thématiques avec rigueur et diversité des contributions. S'y sont retrouvés en effet des responsables politiques, des universitaires et des artistes vidéastes, plasticiens, chanteurs et poètes. Cette édition 2015 était importante à double titre. Celui du contexte géopolitique saharo-sahélien et arabo-musulman dans lequel les patrimoines culturels, dans leurs déclinaisons matérielles et immatérielles, sont régulièrement mis en péril et le contexte propre au Sahara occidental, où les autorités marocaines conjuguent assimilation forcée et folklorisation, pour transformer cette culture en une simple curiosité patrimoniale sous haute surveillance et privée de son âme.

Et pourtant on connaît l'importance de la poésie et de la chanson dans la résistance sahraouie !

Trois ateliers étaient organisés pour engager les débats et la réflexion, question culturelle dans le Sahara occupé, mémoire orale et sa transmission, production artistique et sa diffusion. J'ai choisi le premier ! Cet atelier était animé par deux responsables de l'Association sahraouie de promotion et de diffusion de la culture et du

patrimoine sahraouis (ASPDCPS), Bechri Ben Taleb, son président, et Brahim Ailla, venus spécialement des territoires occupés. Leur constat de situation est alarmant : interdiction de la langue hassâniyya dans les écoles primaire et secondaire, interdiction de dresser la tente (khayma) dans l'espace public, impossibilité d'utiliser les noms traditionnels sahraouis dans l'état civil tenu par les autorités administratives d'occupation, déni de toute forme de mémoire publique sahraouie, commémorations, monuments renvoyant à l'histoire sahraouie avant la présence marocaine.

Ce premier inventaire, témoignage de la politique marocaine d'assimilation forcée, mené par l'ASPDCPS, impose de poursuivre l'effort de défense de la culture et de sa transmission. En sensibilisant les familles par exemple à l'utilisation de leur langue, en promouvant la poésie qui joue un rôle central dans la chaîne de transmission culturelle, en utilisant les programmes de TV RASD et les réseaux sociaux. La question majeure étant celle de la continuité culturelle entre les générations et entre les familles sahraouies dispersées depuis quarante ans, en Algérie, au Sahara occupé et dans le monde.

Cette question de la continuité culturelle a traversé tous les ateliers et dominé les débats de la conférence.

Plusieurs pistes d'action se sont dégagées. En priorité, mieux coordonner les projets et éviter la duplication d'initiatives. En matière d'édition par exemple, l'université de Madrid a constitué et édité seize recueils de poèmes en arabe, traduits en espagnol. Ce projet a permis la conservation d'une partie importante du patrimoine poétique sahraoui. D'autre part s'est créé depuis 2013 la maison d'édition Harmattan RASD qui édite également des recueils poétiques contemporains, des essais. L'idée d'un observatoire des droits sociaux et culturels a été avancée pour relayer à l'international les efforts des associations sahraouies comme l'ASPDCPS. Enfin, la conférence a lancé un appel à l'UNESCO « *afin que cette agence de l'ONU s'intéresse aux dangers qui menacent le patrimoine culturel sahraoui, matériel et immatériel, sur lequel l'occupation marocaine ne néglige aucune méthode tantôt pour l'assimiler, tantôt pour le marginaliser. Les présents [ont rappelé] que les traités et accords internationaux obligent l'UNESCO à intervenir, en particulier auprès des peuples qui vivent dans des contextes de conflit.* »

Mobilisation indispensable à venir ! Pourquoi pas par l'AARASD puisque le siège de l'UNESCO se trouve à Paris.

Sébastien Boulay, anthropologue



Nicole Gasnier interroge Madame Khadija Hamdi, Ministre de la culture !

Khadija Hamdi dans des conversations informelles insiste également sur deux points. Le rôle joué par les femmes dans cette vitalité culturelle. Pendant la colonisation espagnole, elles restaient à la maison, ensuite le Front Polisario a engagé un vrai changement au niveau des mentalités et de la sensibilisation politique, en mettant en particulier l'éducation des filles au centre de ses préoccupations. Cependant, elle observe aujourd'hui des formes de recul et le regrette. Le mariage précoce par exemple, pratiqué par certaines familles difficiles à convaincre, l'habitude prise par d'autres de garder la « *petite dernière* » à la maison pour aider la maman quand les plus grands sont partis étudier ou travailler à l'étranger. L'exigence de culture et d'éducation est toujours à renouveler. Le patrimoine culturel est sa préservation en y associant la population, est aussi, pour la Ministre, un objectif de premier plan. A chacune des conférences, un atelier sur la mémoire orale est proposé avec le projet « *Raconte-moi grand-père* », destiné à recueillir toutes les mémoires et toutes les formes de culture orale, jamais enregistrées ou écrites, la poésie, des savoirs faire artisanaux qui se perdent avec la disparition de nos anciens. Le HCR en a compris tout l'intérêt en finançant le travail de 16 jeunes chargés de recueillir cette mémoire. Mais en auront-ils le temps ?

Quelles sont les principales caractéristiques de la culture sahraouie ?

Son pilier fondamental est la non-violence. La culture sahraouie respecte les femmes (nous ne trouvons pas dans notre société trace de violences domestiques), elle respecte les anciens, elle favorise la collaboration entre toutes les générations.

Quels sont les rapports entre la lutte de libération du peuple sahraoui et sa culture ?

Le peuple sahraoui a lutté contre l'occupation espagnole, et depuis 40 ans contre l'occupation marocaine. Cela ne veut pas dire que l'on ne respecte pas la culture des Marocains. La culture est une mosaïque, très belle, où chacun peut se retrouver, mais elle ne peut exister que sur la base d'un respect mutuel. Certainement pas sur celle d'une négation, d'un génocide entrepris contre un peuple. Par-dessus tout, la culture est notre moyen fondamental de résistance. Le peuple sahraoui lutte pour garder son identité. Il lutte pour affirmer sa différence, ce qui, encore une fois, ne signifie pas le rejet des autres cultures.

La culture, est-ce que c'est la tradition ?

On ne peut pas quitter la tradition, ce serait une épidémie mortelle. Mais le peuple sahraoui ne veut pas s'enfermer dans un « *chauvinisme* » culturel. D'ailleurs, les enfants qui sont envoyés un peu partout en colonies de vacances pendant l'été montrent que les Sahraouis sont un peuple ouvert à toutes les cultures. Chaque enfant peut avoir 3, 4 ou 5 familles, dans les camps, en Espagne, en France, en Italie, aux Etats-Unis... La République sahraouie reçoit en outre, en milieu institutionnel ou dans le milieu familial, des milliers de visiteurs venant de toutes les régions du monde.

Quelle est l'attitude de l'occupant marocain vis-à-vis de la culture sahraouie ?

L'occupant marocain a une attitude double : d'une part, il essaie d'éliminer la culture sahraouie, d'autre part, il essaie de l'intégrer (de l'absorber). De la première attitude, Gdeim Izik est l'exemple, avec son camp de 8000 khaymas (tentes) que l'armée et la police marocaines ont violemment démantelé en novembre 2010. Ce qui s'est passé à Gdeim Izik constitue une véritable leçon, une très importante leçon : la khayma est un symbole fort de notre culture, et elle le restera, en dépit de l'interdiction de monter des tentes que l'occupant marocain voudrait imposer. Les Sahraouis ne peuvent pas vivre sans khayma, elle concentre tous les aspects sociaux et psychologiques qui structurent notre vie : l'endroit où l'on peut se retrouver en famille, se reposer, recevoir des amis ou des étrangers de passage, boire le thé... Un espace ouvert où chacun peut entrer. De la seconde attitude, relève le fait que la langue hassâniyya a été intégrée comme langue « nationale » dans la nouvelle constitution marocaine de 2011, manœuvre cherchant à consacrer le fait accompli de l'annexion du Sahara occidental par le Maroc...

Quels sont les liens entre la culture sahraouie et la culture mauritanienne ?

Les cultures beidane sahraouie et mauritanienne sont très proches. On le voit en particulier à travers les vêtements (derâas pour les hommes et mellafas pour les femmes, turbans noirs ou blancs), à travers la langue hassâniyya. Les relations sociales sont très profondes avec les Mauritaniens. Si le moment de la guerre (1975-1979) n'est pas complètement oublié, l'avenir est au renforcement des liens. Nos deux peuples sont condamnés à vivre ensemble aujourd'hui et demain.

Comment s'exprime et se renforce la culture sahraouie aujourd'hui ?

La force de notre culture vient de la résistance, qui favorise la continuation entre les générations. Nous sommes convaincus que c'est le peuple lui-même qui doit protéger sa culture. Ce sont les citoyens, les jeunes, les anciens, qui sont appelés à défendre notre patrimoine culturel. Ainsi, on a instauré la surveillance de l'application de la loi de protection des peintures rupestres (adoptée en 2009, à la charge de l'armée). On a également initié un travail avec différentes universités (du Pays Basque, de Grenade, d'East Anglia en Grande-Bretagne) pour l'enregistrement et la protection du patrimoine archéologique de notre pays. Jusqu'à maintenant, on n'a pas pu atteindre l'UNESCO (malgré plusieurs mémorandums envoyés). Lors de la 3e Conférence internationale de la culture, fin février 2015, dans le camp de Smara, nous avons constitué une délégation qui a demandé à être reçue par l'UNESCO (elle est en attente).

A travers l'organisation de différents festivals internationaux, nous créons des événements qui participent à la visibilité de la cause sahraouie. Il y a d'une part FISahara, le festival du cinéma dont c'est la 12e édition cette année ; FISahara a déjà accueilli, entre autres, Javier Bardem, qui est à l'origine du célèbre film *Hijos de las nubes* (« *Enfants des nuages* ») ; cette année, il devait accueillir Viggo Mortensen, acteur, peintre et poète connu pour son rôle dans *Le Seigneur des Anneaux*, qui a dû renoncer au dernier moment en raison d'un deuil dans sa famille.

Il y a également ARTifariti, les Rencontres internationales de l'Art et des Droits humains, dont ce fut la 8e édition en novembre 2014. ARTifariti est « *un rendez-vous avec l'art, les pratiques artistiques comme langage-outil pour revendiquer les droits humains, le droit des personnes et le droit des peuples sur leur terre, leur culture, leurs racines et leur liberté.* »

Au niveau local, nous organisons aussi des festivals nationaux et régionaux, comme le Festival régional de la Culture et des Arts populaires qui a lieu à Dakhla en même temps que la 12e édition de FiSahara. Il y aura également le Festival des Enfants, le 7 et 8 mai, dans la wilaya de Boujdour.

En dehors des acteurs de la solidarité avec le peuple Sahraoui, quelle est la participation des Français (des medias en particulier) à FiSahara ?

Nous invitons régulièrement les medias français à cette manifestation. Mais nous avons rarement des échos dans la presse. Nous espérons fortement que cette année les invités RFI, le Petit Journal de Canal+ et Libération feront leur travail.

Rencontres avec des poètes sahraouis, entretiens menés par Sébastien Boulay

« *La vie de toute société est liée à la continuité de sa culture. Tant que la culture se transmet d'une génération à l'autre, sa société n'a rien à craindre... Mais quand la culture est touchée ou s'efface, s'altère au contact d'autres cultures, c'est synonyme de la mort certaine à petit feu de la société qui a perdu sa culture. Aussi notre effort essentiel est que cette génération tienne à cette culture, à ses valeurs, à ses mœurs, ensemble d'éléments que nous avons hérités de nos parents et de nos aïeux. Si la jeune génération conserve cet ensemble de valeurs, sa langue, ses spécificités vestimentaires... Alors son avenir est préservé.* »

Mustafa Ould El Bar Abdeddaim, 2 mars 2015 trad. Ndaye lasid Mahamoud.

Et l'auteur du poème à succès « *Allo Ban ki Moon* » dialogue comique entre Mohamed VI et le Secrétaire général de l'ONU, ajoute :

« *L'intifada dans les territoires occupés est une grande source de création pour nous, poètes des camps, une motivation dans notre combat et un soutien moral. Les activistes du Sahara occupé, inspirent le motif de nos compositions, nous donnent notre matière première à travers leurs manifestations, leurs souffrances dans les prisons... Tout cela est devenu la matière de nos poèmes.* » Idem.

Rencontré aussi Zaïm Ellal, poète et responsable des arts et traditions populaires au Ministère de la Culture, depuis 2008. L'auteur d'une magnifique ode à la tente, composée en 2008, nous a rappelé son importance dans les territoires occupés. « *C'est parce que la tente est devenue le symbole de la personne sahraouie en résistance, qui tient à ses coutumes et traditions, que les autorités marocaines veulent l'anéantir. Tant que la tente existera, les traditions seront préservées. Au Sahara occupé, la tente est un tank, la tente est un blindé dans les rues des villes.* »

4 mars 2015, Ecole de musique, Wilaya de Boujdour, trad. Ndaye lasid Mahamoud.

FiSahara une rencontre internationale de films, d'idées, de culture

FiSahara se déroule depuis bientôt dix ans dans le campement de réfugiés sahraouis le plus éloigné de Tindouf, celui de Dakhla, au fin fond du désert. On y rencontre pourtant des stars, comme cette année Oona Chaplin, la fille de Géraldine et petite-fille du grand Charlot, ou à d'autres occasions Javier Bardem, qui a produit le film désormais célèbre *Enfants des nuages*, sorti sur les écrans français en 2014. Ou encore Salem Dendou, l'un des acteurs du Timbuktu de Abderrahmane Sissako, qui est aussi réalisateur mauritanien, venu animer des ateliers de cinéma à Dakhla. Car il n'y a pas que les stars. Il y a le fil conducteur de la solidarité, à travers la présence des Espagnols, qui sont les grands organisateurs du festival et animateurs depuis cinq ans de l'Ecole de ciné de Bojador, mais aussi des Mauritaniens comme Dendou, ou des Marocains comme Nadir Bouhmouch (auteur en 2011 de *My Makhzen and Me*, très critique à l'égard du pouvoir de Rabat). Les Mères de la Place de Mai, dont l'histoire de lutte pour retrouver leurs enfants disparus sous la dictature argentine est mondialement connue, ont délégué une de leurs énergiques fondatrices, Nora Morales de Cariñas (85 ans). Verdades, Verdaderas relate une de ces histoires.

Quand le soir et la fraîcheur viennent, les deux grands écrans en plein air rassemblent un public mêlé d'invités européens, africains et latino-

américains et de nombreux Sahraouis. Dans la journée, des tables rondes se déroulent à couvert du soleil. L'une d'elles traite d'un thème central de cette édition 2015 : la justice universelle. On y projette un documentaire bouleversant (*La semilla de la verdad*, « La graine de la vérité ») sur les fosses communes explorées en 2013 par une équipe de chercheurs et médecins légistes de l'Université du Pays basque, où ont été identifiés 8 civils Sahraouis massacrés en 1976 par l'armée marocaine. C'est à partir de cette découverte que la justice espagnole a pu, le 9 avril 2015, mettre en accusation pour génocide 11 responsables marocains désormais activement recherchés par Interpol.

Et, tout naturellement, le Premier prix du festival 2015 a été remporté par Granito de arena (« Petit grain de sable »), de l'Américaine Pamela Yates, qui documente les massacres de dizaines de milliers d'Indiens mayas au Guatemala, en 1982, sous la dictature de Rios Montt, parallèlement aux plaintes pour génocide portées auprès de la justice espagnole par Rigoberta Menchú et d'autres militants contre le dictateur, avant que la justice guatémaltèque ne s'empare elle-même de la question en 2012, trente ans après les faits.

LA SOLIDARITÉ

Comme dans le précédent numéro paru en 2014, la place prise par la chronique des solidarités en France est importante. Chronique incomplète faute d'informations reçues à temps ou pas assez sollicitées. Les « conversations numériques » nombreuses désormais peuvent facilement compléter les infos qui manquent. Nous souhaitons mettre l'accent cette année sur l'articulation entre la solidarité humanitaire ou culturelle et les interventions à caractère politique, qui nous permettent d'engager un plaidoyer en faveur de l'autodétermination et pour le respect des droits de l'homme au Sahara occidental.

Depuis octobre, quelles initiatives ?

Jumelages

Au premier plan de cette articulation humanitaire-politique, c'est bien sûr les jumelages de villes françaises avec des campements de réfugiés sahraouis. Histoire ancienne, presque oubliée dans le cas des villes qui ont rompu cet engagement (Albi, Loon-Plage, Argenteuil), mais histoire toujours vivante au Mans, jumelée en 1982 et à Gonfreville l'Orcher jumelée en 1990. Ces deux villes ont porté haut la solidarité et les deux daïras sahraouies, Haouza et Jréfia confient, chaque été, en toute sécurité leurs enfants aux élus, aux militants et aux familles de leurs villes jumelles. Il faut bien sûr renouveler l'intérêt, informer les nouveaux élus, réinventer un récit pour les plus jeunes, à peine nés au moment des jumelages. C'est le rôle des comités locaux et des élus « anciens » qui ont écrit cette histoire !

En Loire-Atlantique

Un jumelage n'est pas toujours nécessaire pour enraciner une solidarité localement et l'inscrire dans un plaidoyer associant des villes. L'association ERM Pays de la Loire, par exemple se consacre dans les campements à la formation des personnels de santé, engagement qui nourrit une présence locale active en direction de plusieurs villes de Loire Atlantique, Rezé, Saint Nazaire et des associations nantaises. L'accueil d'un groupe d'enfants sahraouis chaque été, permettant un plaidoyer en direction des élus et des familles volontaires pour prendre en charge un enfant. Son président, Jean-Noël Dugast coordonne le passage et l'arrivée des enfants depuis 2010 pour tous les groupes accueillis en France.

Les enfants sahraouis en France, présents depuis 1980

« Cet été, comme chaque été depuis plus de 35 ans, des enfants sahraouis vont être accueillis par des villes, associations et familles, un peu partout en France ! C'est à la demande de leurs familles

que ces enfants, âgés de 9 à 12 ans, quittent pendant quelques semaines, la rigueur de l'été sur la hamada de Tindouf, où ils sont nés et qu'ils quittent pour la première fois. Rencontres avec d'autres enfants, avec des adultes attentifs, découvertes de paysages, de nouveaux mondes, mais aussi nourriture plus variée, soins, examens de santé ; ces vacances vont les aider à grandir et à construire l'image d'un monde qui ne se limite pas à ceux qui oppriment leurs proches ou les empêchent de rentrer chez eux, au Sahara occidental. Nous attendons cette année, 123 enfants répartis en 11 groupes, accueillis par 18 municipalités et associations.

La préparation de ces séjours nous mobilise toute l'année. Au niveau national, elle est assurée par la plate-forme solidarité poursuivant l'engagement de l'AARASD, qui a inauguré ces accueils en 1980, juste avant l'élection de François Mitterrand ! Enquête auprès des accueillants anciens et fidèles, recherche de nouveaux partenaires et de subventions, démarches officielles pour le passage des frontières, concertation avec le Ministère de la jeunesse sahraouie pour organiser les groupes, recruter les accompagnateurs et planifier les vols depuis Tindouf. Chaque association qui accueille un groupe est également conduite à rechercher des moyens financiers, humains pour être en mesure d'accueillir une dizaine d'enfants. C'est plus facile quand une ville appuie financièrement la démarche ; dans le cas des villes jumelées par exemple. Mais c'est justement cette mobilisation, bien souvent sur l'année entière qui favorise la sensibilisation de la population locale, des élus et crée une réelle empathie à l'égard des enfants, devenant, ambassadeurs de leur peuple. A l'automne, nous nous retrouvons pour un bilan et pour organiser la saison prochaine !

Nous maintenons l'effectif accueilli coûte que coûte, avec des départs, des arrivées, mais les financements sont souvent plus difficiles à trouver. Le passage des frontières est également plus difficile. La France comme l'Algérie nous font de grandes facilités, depuis longtemps, marque de leur confiance tant à l'égard des autorités sahraouies

qu'à notre égard. Mais cette année, les adultes accompagnateurs sont tenus de demander des visas à données biométriques. Ce qui implique un voyage supplémentaire à Alger, des rendez-vous au consulat de France...

Mais aujourd'hui, ce 5 mai, tout est prêt, les visas, les billets d'avion, la place de chaque groupe en France ! Nous souhaitons un bon séjour aux enfants et à leurs accompagnateurs et de grands moments partagés entre les enfants, les familles et les bénévoles des associations accueillantes ». Jean-Noël Dugast

Une solidarité politique en Val de Marne

Dans le département du Val de Marne, la solidarité est ancienne, très politique s'étant appuyée dès 1975 sur l'engagement de plusieurs élus et militants communistes. Comment oublier le rôle de Lucien Hanoun, qui a dépassé cette année les 100 ans et est toujours aussi attentif à la situation faite au peuple sahraoui et de Roger Ségol, alors directeur de VVL ?

Claude Mangin-Asfari, a repris la responsabilité du comité Val De Marne, elle rappelle : « Chaque été depuis de longues années, des enfants sahraouis, sont accueillis dans des familles et les centres de loisirs des deux villes du Val de Marne, leaders de la solidarité dans ce département, Vitry/Seine et Ivry/Seine, avec l'appui également très ancien de l'association de vacances et de loisirs, VVL. Ces deux villes ont connu récemment de grands bouleversements mais poursuivent cette solidarité profondément enracinée avec les deux nouveaux maires, à Ivry, Monsieur Philippe Bouyssou qui a succédé à Pierre Gosnat trop vite disparu, à Vitry également, Monsieur Jean-Claude Kennedy a été élu maire suite à la démission de Monsieur Alain Audoubert. Fêtes populaires en mai et juin dans ces deux villes où nous tenons un stand pour informer et mobiliser, journées de la paix en septembre et délégations communes, élus/association dans les campements et au Maroc pour rendre visite en particulier à l'ancien ivryien, Naama Asfari, prisonnier politique à Salé. »



Sahraouis et Français réunis avec l'association Casia.

Casia une solidarité riche d'humanisme

En Isère et en Ardèche, la création de l'association CASIA est liée à l'accueil des enfants chaque été. Une association dynamique qui à la fois organise, finance le séjour des enfants et des initiatives dans les campements en multipliant les occasions de sympathies réciproques entre jeunes et adultes, des deux côtés de la Méditerranée. Pratiques salutaires aujourd'hui ! Isabelle Marmet, Présidente nous en donne les principaux échos :

« Cet été comme chaque année, nous sommes bien prêts pour accueillir notre groupe ! Ils arrivent tôt, dès le 28 juin, pour suivre les cours de l'école primaire, pendant une semaine.

Ecole importante pour nous où enseignants comme parents sont associés à l'accueil et aux projets dans les campements. Au programme, week-end en bord de mer, séjour camping d'une semaine avec les enfants des familles d'accueil, encadrés par des Scouts et Guides de France; course solidaire le samedi 4 juillet à Grenoble que l'on a appelé « def'foulées 15, une petite foulée pour moi, une grande course pour nous ». Voyage symbolique, pour nous relier avec un peuple oublié : nous cumulons nos pas pour parcourir les 2800 km qui séparent nos deux départements, Isère et Ardèche, de Smara. L'an dernier nous avions cumulé 660 km, cette année nous allons faire davantage car des jeunes scouts vont nous rejoindre pour animer la journée, chariot à boisson, reportage, buffet, dessin d'une grande carte pour représenter le parcours.

Pour préparer et financer ce séjour, le programme de l'année est chargé ! Vente de comté du Jura, 120 personnes autour d'une soirée jeux à Grenoble en mars, soirée couscous à Annonay en mai. Notre présence à Smara nous mobilise aussi un maximum ! En février, voyage des familles à Smara pour le suivi du centre d'apprentissage du français, et en lien avec Capsolidaire en avril, deux stages avec départ des formateurs, réalisation d'un film que nous avons présenté à La Mure

avec l'association puits'art et à Annonay. J'oublie sans doute encore quelques unes de nos initiatives ! Pour nous ce qui est d'abord important c'est de partager avec le plus grand nombre la connaissance et l'amitié avec le peuple sahraoui et d'encourager les volontaires à s'engager. Par exemple, en route plusieurs projets menés par des adolescents ou jeunes adultes et surtout l'engagement financier de 45 familles qui parrainent le centre de français de Smara (matériel, rémunération des enseignants...). Toutes ces initiatives nous assurent une bonne « visibilité » et nous permettent de bonnes relations avec les élus locaux, ceux de Grenoble par exemple et avec les associations qui nous sont proches.»

Le Village Copain du Monde, une solidarité aux ambitions internationales !

Pas besoin de présenter Christian Hogard, au centre de l'organisation de ce village international. Sa fidélité au peuple sahraoui a fait bouger bien des lignes ! Dans le village version 2015, il va accueillir près d'une cinquantaine d'enfants sahraouis avec l'engagement traditionnel de la ville de Gravelines, celui du Secours populaire français et l'énergie des nombreux bénévoles, militants, jeunes éclaireurs et éclaireuses que Christian sait si bien mettre en route. Vente d'endives, bric à brac, parrainages pour collecter des vêtements, tout est bon pour sensibiliser le Nord à la connaissance de la lutte du peuple sahraoui et préparer au mieux le séjour des enfants.

L'association d'aide et de solidarité avec le Peuple sahraoui de Vierzon

Comme dans la Sarthe ou dans le Val de Mame, le département du Cher avec Bourges et Vierzon s'est de bonne heure mobilisé en faveur de la lutte du peuple sahraoui. Bourges a accueilli par exemple 20 enfants en 1980 et Vierzon a créé un comité de soutien en 1987, à l'initiative de Jean-

Au cours de cette année, quelle mobilisation parlementaire en France ?

Le sujet Sahara occidental ne mobilise pas fortement les parlementaires tant à l'Assemblée qu'au Sénat ! Nous ne les avons sans doute pas assez sollicités, comme en 2013 par exemple avec cette importante conférence au Sénat de dimension européenne, avec l'appui de la Présidence socialiste et de deux sénatrices EELV. Le groupe d'étude Sahara occidental existe mais intervient peu. A souligner cependant la question écrite adressée au Ministre des Affaires étrangères M. Laurent Fabius, à la veille de la réunion du Conseil de sécurité, signée par ses deux coprésidents, M. Baumel et M. Sansu.

Engagement aussi des députés comme M. Féron qui vient de réaliser un film documentaire sur la culture sahraouie et a également adressé une question écrite à M. Fabius en avril.

Accompagnement de députés attentifs des actions locales ou nationales des associations ainsi Mme Troallic avec l'association « Un camion citerne » ou Mme Karamanli dans la Sarthe, les élus de Loire atlantique ou du Val de Mame.

En septembre dernier, Patrick Menucci, Président du groupe parlementaire d'amitié France - Algérie a poursuivi sa mission en Algérie jusque Tindouf, où il a pu se rendre compte pendant deux jours de la situation des camps de réfugiés. Reçu au plus haut niveau, par le Président de la RASD et celui du Parlement, il s'est engagé à rendre compte dès son retour.

Au Parlement européen, l'intergroupe « Paix au Sahara occidental » a été installé le 22 février 2015, avec 119 députés de toute l'Europe. Groupe parlementaire important car le lobby marocain est davantage à la manœuvre, avec l'appui en particulier du député français Gilles Pargneaux très attaché à défendre la « marocanité du Sahara » et ce en dépit de son parti, le PS et des récentes positions récemment rappelées de l'Internationale socialiste en faveur de l'autodétermination du peuple sahraoui. La question de l'aide humanitaire mise en œuvre par l'Europe a été mise en cause particulièrement. Nous en ferons une étude détaillée dans un prochain 4 pages thématique.

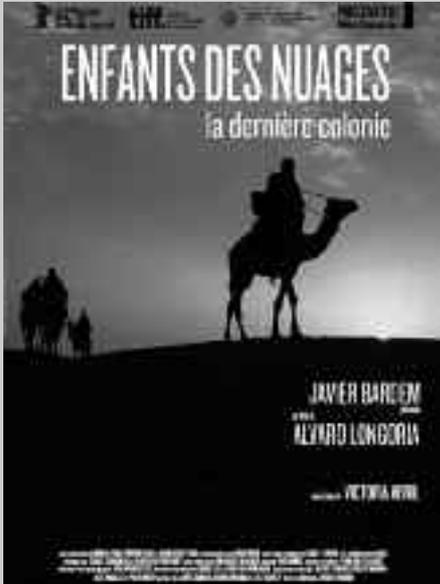
En 2015 nous nous sommes adressés au Président de la République pour peser sur la position française au moment du renouvellement du mandat de la MINURSO. Nous nous sommes adressés au Ministre des Affaires étrangères à plusieurs reprises ainsi qu'aux membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité.

La réponse du Ministère des Affaires Etrangères est parvenue au groupe, bien après la réunion du Conseil de sécurité. Le soutien aux Nations unies, à l'Ambassadeur Ross et aux négociations est rappelé, en évitant bien de prononcer le mot qui fâche : autodétermination !

Voilà un message bien sympathique de Grégory Sauborn, gérant de la société de distribution Chapeau Melon !

Bonjour à tous, Grâce à vous et au travail des associations qui soutiennent la cause sahraouie, le film d'Alvaro Langoria, continue à tourner en France ! J'ai le plaisir de vous annoncer que le film sort en VOD sur le site lovelyvod.fr

Le film peut être visionné en ligne, sur ordinateur, mobile, tablette dans toute la France et en Afrique ! Il sortira bientôt en DVD



Des livres...

Harmattan RASD avec l'appui de Harmattan à Paris vient de sortir cinq nouveaux livres, en anglais et arabe. Nous sommes sûrs qu'ils vont très vite trouver leurs lecteurs en Afrique en particulier. Ne manquez pas de consulter le site [harmattan](http://harmattan.com), ils y seront !

Le livre publié par APSO qui réunit de nombreux auteurs et spécialistes est sorti !

« Lutter au Sahara, du colonialisme vers l'indépendance » Rédaction coordonnée par Denis Véricel : <http://ap-so.blogspot.com/p/lutter-au-sahara-le-livre.html>

Ne manquez pas de consulter le site de APSO « Les Amis du Peuple du Sahara occidental »

Pierre Piétu, alors Conseiller général. L'association a repris ses activités en 2005, revenant à la tradition d'accueil des enfants chaque été, forte d'un dynamisme retrouvé avec les « anciens », Jacques Feuillet est son président et les « nouveaux » comme Ralida Ferras, sa secrétaire. Vierzon est aussi une ville engagée dans le soutien tant humanitaire que politique avec le peuple sahraoui et le Front Polisario, son député-maire, M. Nicolas Sansu, est co-président du groupe d'étude Sahara occidental à l'Assemblée nationale.

Limoges et la Haute Vienne, Nanterre, CMCAS de Gironde, Annemasse, Lanester, Saint-Denis, toutes ces villes ou associations se préparent à recevoir comme chaque été les enfants sahraouis !

L'association du Havre « Un camion citerne » championne de la solidarité ?

Difficile de résumer en quelques lignes les nombreuses initiatives du « Camion citerne » ! Nadine Lefrançois nouvelle présidente a succédé à Jean-Claude Crochemore, et anime avec dynamisme le comité, avec l'appui efficace du secrétaire, Pierre Toutain. Leur bulletin trimestriel fournit aux adhérents, infos locales et nationales et témoigne bien de l'interaction entre plaidoyer humanitaire et plaidoyer politique. Mobilisations locales, aux semaines de la solidarité internationale, au congrès de l'UL CGT, au marché de Noël d'Harfleur, aux fêtes locales, vide grenier, lotos pour recueillir des fonds, accueillir un groupe d'enfants chaque été ou organiser des délégations dans les campements auprès de la daïra de la Guerra.

Les initiatives du comité bien relayées dans la presse locale, recueillent également le soutien public des élus locaux. Ainsi au grand repas organisé en janvier par le Comité, en présence de Mohamed Mouloud, Ministre sahraoui de la jeunesse et des sports et d'Omar Mansour, représentant du Front Polisario en France, se sont retrouvés pour les discours et la photo, plusieurs

élus de diverses sensibilités. Conseillers généraux comme Mme Garcia et M. Jegaden, députée, Mme Troallic, également vice-présidente du groupe d'étude Sahara occidental à l'Assemblée. Autre élue locale, Mme Guéroult, maire d'une petite ville proche du Havre, Ecrainville, convaincue de la pertinence de l'engagement des militants du Camion citerne, est devenue « leur précieuse interprète » !

Quand l'association Camion citerne a appris la nouvelle de la décoration en tant qu'officier de la légion d'honneur du directeur des renseignements marocains, M. Hammouchi, sa Présidente a adressé un courrier de protestation au Président de la République. Protestation largement relayée par la maire d'Ecrainville qui s'est adressée à ses collègues locaux, députés et sénateurs ainsi qu'aux élus du Groupe d'étude Sahara occidental de l'Assemblée qui pour certains ont réagi ou se sont adressés au Ministre des Affaires étrangères, qui lui-même a réagi ! Au total 6 réponses et deux lettres de M. Laurent Fabius !

Démarche importante, accompagnant celles développées au niveau national, qui donne à la question sahraouie une plus grande visibilité politique avec le relais des élus locaux.

Démarches qu'il faut absolument multiplier ! Joëlle Toutain, militante de forte conviction, participe autant au dynamisme local que national comme membre du bureau de l'AARASD ! Elle s'est rendue pour l'AARASD au Forum Mondial des droits de l'homme qui se tenait cette année à Marrakech ! Sa présence n'est pas passée inaperçue ! « A mon arrivée, j'ai été retenue 3 heures à l'aéroport où la police de l'air m'a tout pris, m'accusant d'avoir enfreint la loi du fait que tous mes documents amputaient le Maroc de son Sahara » ! Ca commençait bien mal et je n'ai pas été la seule dans ce cas. J'ai réussi malgré tout à participer au moins une fois à l'une des conférences où j'ai eu l'occasion... la chance d'interpeller sans faiblesse une des personnalités présentes à la tribune, Omar Hilale, Ambassadeur du Maroc à Genève d'abord puis aux Nations unies. Autant dire le patron de la diplomatie marocaine concernant le Sahara. Il a semblé surpris, sans doute peu habitué à de telles questions ! »

Enfin ce comité est de plus en plus étroitement associé avec le comité 72 au programme de français de formation des professeurs de collège, dans les campements.



Le maire d'Haouza, reçoit les vêtements pour bébé tricotés par les membres de l'association Femmes Solidaires 72 / Novembre 2014



février 2015/ Le groupe des cheminots de Normandie, délégués dans les campements pour le CER ou la CGT sont allés jusqu'au mur de défense « mur de la honte » qui coupe en deux le Sahara occidental du nord au sud. On peut même apercevoir au loin les soldats marocains sur le mur. La délégation des cheminots a souhaité être photographiée devant ce mur pour à la fois exprimer leur soutien au peuple sahraoui et à son droit à l'autodétermination et plaider pour une solution politique et la paix.

Les cheminots roulent avec les Sahraouis !

Pas de caravane cette année, organisée par le CER/SNCF de Normandie, mais d'autres initiatives qui poursuivent et approfondissent l'engagement des élus et de leurs mandants du CER/SNCF.

Luc Delestre, par exemple, secrétaire du CER, a pétitionné devant les ambassadeurs du monde entier, membres de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, en charge de la décolonisation, en octobre dernier. Chaque année, l'AARASD s'efforce d'être présente à cet important rendez-vous où s'argumentent pour l'Assemblée générale, les conditions de la décolonisation du Sahara occidental. Présence politique importante tant au niveau des Nations unies qu'au niveau français. En 2014, c'est un représentant du monde du travail et un syndicaliste, qui a donc porté haut la voix du peuple sahraoui et sa revendication de l'autodétermination. Présence relayée par plusieurs journaux syndicaux (CGT Cheminots de janvier 2015) et professionnels (Vu du rail n°65 trimestriel cheminot CCE).

Plusieurs élus du CER et des militants syndicaux CGT, se sont rendus en délégation dans les campements en février dernier. Depuis leur retour, ils travaillent à un beau projet : envoyer dans les campements un conteneur de matériel, en mettant l'accent sur le matériel sportif et les vélos tout terrains pour les jeunes. Démarche qui sera popularisée avec une exposition des photos de Georges Bartoli. Initiative qui sera également partenaire de nouveaux projets éducatifs et sportifs pilotés en France par la FSGT, en Algérie par le FAST en coopération avec le Ministère des sports et de la jeunesse de la RASD.

Présent sur youtube Sahraouis Copains du monde, réalisé en 2014, magnifique document de 20mn pour animer nos « initiatives - sensibilisation » avec jeunes et adultes !

<http://youtu.be/cEILR50VP6A>

Réalisateur Mourad Kassa avec Audrey Hiard.

« C'est un docufiction tourné à l'île d'Oléron, à l'occasion des vacances des enfants sahraouis accueillis par les Eclaireurs et Eclaireuses de Loon Plage. Entre jeux de piste, chasse au trésor et chansons, ils nous ont confié ce qu'ils souhaiteraient faire quand ils seraient grands !

Footballeur ? Oui mais la FIFA ne reconnaît pas la RASD !

Archéologue ? Le patrimoine archéologique du Sahara occidental est riche, mais on y trouve aussi des fosses communes et des « reliques » des combats !

Démineur ? Plus de 7 millions de mines anti-personnelles jonchent le territoire !

Maraîcher ? Les réfugiés à Tindouf dépendent de l'aide humanitaire et n'ont pas accès aux légumes produits au Sahara occidental et exportés au bénéfice des producteurs marocains !

Pêcheur ? Quand on vit dans le désert, privé de l'accès à ses côtes et qu'on a jamais vu la mer ! Leurs mots simples nous disent des cruelles réalités et dénoncent avec force l'absurdité de ce conflit qui dure depuis 40 ans. Les rêves des enfants pourront-ils triompher de la réal politique ? Si les obstacles sont de taille, la solidarité et les interactions entre les enfants hôtes et les enfants invités, nous donnent au moins des raisons d'espérer et de sourire ! »

Mourad Kassa et Audrey Hiard

Rassemblement musical et festif

Rassemblement musical et festif des associations sahraouies de la région parisienne à Epône organisée par l'Association culturelle franco-sahraouie qui a rassemblé, le 15 mars 2015, plus de 800 personnes. Rassemblement pleinement réussi qui a réuni plus de monde que l'an dernier et s'est distingué avec la présence de plusieurs personnalités : Khadija Hamdi, Ministre de la culture, venue tout exprès, Ghaliya Djimi, vice présidente de l'ASVDH, Nana Rachid, directrice de Harmattan RASD. A leurs côtés et pour la première fois, l'Ambassadeur d'Algérie en France et le Consul d'Algérie de Nanterre.

ADHÉSION ET ABONNEMENT 2015

Vous êtes adhérent, vous recevez régulièrement notre journal...

Aussi dès ce journal reçu pas d'hésitation !

Renouvelez votre adhésion, votre abonnement

Adhérez pour la première fois et aidez-nous, en vous abonnant, à faire vivre ce journal qui donne régulièrement les infos sur la question du Sahara et sur les solidarités en France.

Au Maroc et au Sahara occidental occupé : 50 prisonniers politiques sahraouis !

« ÉCRIRE POUR LES LIBÉRER »

Ne restons pas indifférents à leur situation : celle de militants des droits de l'homme persécutés pour leurs opinions. Le Sahara occidental est occupé, depuis 36 ans, par le Maroc. C'est le dernier territoire colonisé d'Afrique. Tous ceux qui refusent publiquement cette colonisation risquent la prison. Arrestation, enlèvement, disparition se produisent chaque jour...

En leur écrivant régulièrement en prison, vous leur exprimerez un soutien concret et direct! En écrivant aux autorités marocaines et françaises, vous pèserez pour leur libération.

Comment faire pour leur écrire ?

Consultez notre site www.ecrirepourlesliberer.com ou écrivez-nous à contact@ecrirepourlesliberer.com

Campagne de parrainage « Écrire pour les libérer »

Initiée par l'AARASD buraarasd@wanadoo.fr avec l'appui de « La plate-forme solidarité avec le peuple du Sahara occidental »

Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la RASD
356, rue de Vaugirard 75 015 Paris

Directeur de la publication : **Régine Villemont**
Responsable de rédaction : **Régine Villemont**
Comité de rédaction : **Nicole Gasnier, Claude Mangin Asfari, Sébastien Boulay, Joëlle Toutain, Fabienne Rebérioux, Philippe Denolle.**
Photographes : **Georges Bartoli, Marion Martane, Ophélie Ingarao, Isabelle Marmet, Luc Delestre.**

Mise en page : **Matthieu Liégeois**

Imprimé par Triskel Média

juin 2015 « dépôt légal » n° 168/169

prix de l'abonnement : **14 euros**

Numéro d'ISSN : **0150-262X**

Abonnez-vous, 2 numéros par an pour 14 €
Recevez toute l'actualité du peuple sahraoui !

Adhésion 2015 : 14 €, 22 € ou 66 €
Devenez un ami de la RASD

Envoyer vos coordonnées et votre règlement à **MT Marchand / Le Bourg 47200 Montpouillan**

Ali Yara a écrit un livre sur la révolte de Gdeim Izik, à paraître très vite chez l'Harmattan une lecture pour votre été.

LA NOUVELLE VAGUE RÉSISTANCE SAHRAOUIE Gdaïm Izik / 2010-2015



Le peuple du Sahara occidental qui compte près d'un million de Sahraouis perpétue sa quête pour faire valoir et achever sa souveraineté et faire aboutir l'application du droit international.

- Il a exprimé récemment les mêmes revendications par le rassemblement de 20 000 Sahraouis à Gdaïm Izik, localité dénuée de tout, proche de la ville de l'Aaiün. Ils ont tenu plus de 40 jours dans des conditions sanitaires et humaines minimales.
- Devant l'ampleur de cette mobilisation pacifiste le Maghzen marocain a tenté de négocier avec des représentants du mouvement sur la base de la marocanité du Sahara récupéré, à savoir l'autonomie élargie.
- Mais les insurgés ont maintenu leurs revendications politiques et exigé la tenue d'un référendum d'autodétermination. Cette lutte qui se voulait pacifique s'est soldée le 8 octobre 2010 par la charge de la gendarmerie du roi, le démantèlement brutal du camp, la dispersion des tentes et des campeurs et, cela, devant les observateurs internationaux notamment européens.
- Les Colonels et les Procureurs du Roi du Maroc ont procédé à l'investigation judiciaire de 69 Sahraouis présumés coupables. Parmi eux, 24 Pacifistes sahraouis, incriminés en tant que « bande organisée et criminelle » le 17 février 2013.
- Pourtant il n'y a pas de charge pénale sérieuse retenue contre eux, ni d'allusion à « l'affaire politique » du Sahara occidental. Ni non plus de faire-valoir des revendications du Comité de Coordination des Campeurs contestataires contre « le projet de l'autonomie ».
- Cet ouvrage propose une analyse critique de ces événements qui s'inscrit dans le cadre de la résistance continue du peuple sahraoui.

HOMMAGE À FRANCIS JACOB

Francis Jacob, notre cher Président nous a quittés en ce mois de mai 2015, et nous l'avons accompagné avec une grande émotion, aux côtés de sa famille et de ses amis si nombreux, au Père Lachaise, ce 22 mai dans le jardin du souvenir !

J'ai reçu beaucoup de messages de sympathie et d'amitié, d'un peu partout en France et en Europe et bien sûr des campements de la RASD. Ils témoignent tous de la place que Francis avait prise dans la dynamique de l'association et de la solidarité politique avec le Front Polisario mais aussi des chaleureuses complicités entretenues toutes ces années.

Sid Ahmed Daha a lu le message du Président Abdelaziz, respectueux et reconnaissant pour l'engagement de Francis et j'ai essayé de mon côté de transmettre au nom de nous tous qui le connaissons, un dernier message de remerciement et d'admiration à un ami qui a suivi toute sa vie un chemin très respectable.

